

Dossier d'accréditation
pour l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)
de l'académie de Bordeaux

Université de rattachement :
Université Bordeaux Montaigne

ESPE d'Aquitaine

janvier 2016

Table des matières

1. Préambule	5
2. Renseignements administratifs	6
2.1. Chef(s) de projet	7
2.2. Groupe de pilotage académique	7
3. La structure de l'ESPE d'Aquitaine et sa gouvernance	8
3.1. Le statut retenu	8
3.2. Organisation générale de l'ESPE d'Aquitaine (organisation interne et partenariale) 10	
3.2.1. Organisation territoriale.....	10
3.2.2. Organisation administrative	10
3.2.3. Équipe de direction	11
3.2.5. Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)	12
3.2.6. Conseil des partenaires	12
3.3. Gestion des personnels	13
3.3.1. Biatss.....	13
3.3.2. Enseignants.....	13
4. Projet d'offre de formations de l'ESPE d'Aquitaine	14
4.1. Axes stratégiques de construction de l'offre de formation initiale et continue	14
4.1.1. Principes directeurs de la formation.....	15
4.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence.....	17
4.2.1. Etat des lieux	17
4.2.2. Offre de formation en licence.....	18
4.3. Offre de formation initiale de Master	19
4.3.1. Présentation globale de l'offre de formation initiale de Master.....	19
4.3.2. Principes de construction de l'offre de formation de Master.....	20
Entrée par compétences - les documents officiels	20
Structuration de la formation autour de ces compétences.....	20
4.3.3. Principes d'organisation des mentions de master.....	23
Le tronc commun	24
Les enseignements info-documentaires	26
Les stages	26
Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques	27
Les modalités d'évaluation des étudiants	27
La réorientation des étudiants	28
4.4. Formation Continue	28
4.4.1. Etat des lieux	28
4.4.2. Offre de formation continue.....	28
4.4.3. Convention de formation continue.....	30
4.4.4. Pilotage de la formation continue.....	30
4.4.5. Service de la Formation continue.....	30
4.4.6. Formation des PEMF et des MAT (premier degré) et des PFA (second degré)	31
Formation spécifique des PEMF	31

Formation spécifique des tuteurs et des maîtres d'accueil temporaire	31
4.5. Synthèse et organisation territoriale de l'offre de formation	32
4.6.1. Formation à distance.....	33
4.7. Dispositifs de formation spécifiques.....	33
4.7.1. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues	33
4.7.2. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement	34
4.7.2.1. État des lieux	34
4.7.2.2. Projet numérique	35
Le numérique.....	35
En M1	35
En M2	35
La stratégie.....	36
Les compétences nécessaires au développement d'une culture et d'une pratique numériques	36
Au sein des formations initiales et continues.....	36
Un appui technique.....	36
Le numérique, un monde ouvert	36
4.7.2.3. La certification C2i2E.....	37
4.8. Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques.....	37
5. Organisation de la mission de coordination des formations	40
5.1. Les équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés).....	40
5.1.1. Les équipes pédagogiques.....	40
5.1.2. Animation pédagogique	41
5.1.2.1. Au niveau licence	41
5.1.2.2. Au niveau master.....	41
5.2. La coordination entre les équipes pédagogiques	41
5.2.1. Coordination au niveau de la mention.....	41
5.2.2. Coordination au niveau des parcours.....	42
5.3. Le conseil de perfectionnement et d'amélioration continue des formations	42
5.4. Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE43	
5.4.1. Liens avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires.....	43
5.4.2. Liens avec le rectorat et les services académiques.....	43
5.4.3. Liens avec les EPLE et écoles	43
5.5. Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation).....	43
6. La recherche à l'ESPE d'Aquitaine	45
6.1.1. La recherche en éducation en Aquitaine	45
6.1.2. Principes de structuration de la recherche au sein de l'ESPE d'Aquitaine	46
6.1.3. Modalités.....	47

1. Préambule

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République a mis en 2013 la formation au centre de ses priorités. Les drames nationaux collectivement vécus durant l'année 2015 ont rappelé à tous nos concitoyens l'urgence prioritaire pour la Nation de consacrer les efforts et les moyens nécessaires à la formation des enseignants. C'est avec une conscience aiguë de ce cadre et de ce contexte que les rédacteurs de ce dossier ont œuvré.

L'ambition de ce dossier d'accréditation est de mobiliser les énergies de l'ensemble des partenaires de l'académie de Bordeaux constituant l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (les 3 universités, le rectorat et l'ex-IUFM), dans une dynamique conforme aux intentions du législateur et afin que cette loi refondatrice s'applique à la lettre.

Le projet proposé est issu d'un bilan d'expérience de deux ans et d'une réflexion élaborée par les formateurs eux-mêmes. Une école forte et reconnue dans l'espace d'enseignement supérieur aquitain se doit d'assurer avec exigence et qualité le service public de la formation des maîtres, depuis la préprofessionnalisation au métier d'enseignant jusqu'à la formation continue des professeurs et des personnels d'éducation. Ce service public de formation, tout en s'inscrivant dans la continuité de l'histoire du système éducatif français, doit connaître des changements pédagogiques pour répondre aux défis révélés par les évaluations internationales et par les problématiques de notre société : c'est ce à quoi ce dossier s'est attaché.

Ce dossier porte en son coeur l'idée simple et partagée que l'enjeu de la formation des maîtres est essentiel pour l'avenir de l'école de la République. Bien au-delà de la seule accréditation, il en appelle pour cela à la consolidation d'une ESPE d'Aquitaine sereine parce que sûre de son projet, identifiée car ayant une identité propre et ouverte sur le monde.

Les principaux éléments de cadrage de ce dossier d'accréditation sont les suivants :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (8 juillet 2013) ;
- Décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;
- Arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- Arrêtés du 19 avril 2013 sur les modalités d'organisation des concours au professorat du 1er et 2d degrés ;
- Rapport n° 2015-081 d'octobre 2015 sur le suivi de la mise en place des ESPE au cours de l'année 2014-2015 (rapport IGEN/IGAENR) ;
- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (juillet 2013) ;
- Document d'évaluation d'une formation conférant le grade de master (AERES).

2. Renseignements administratifs

2.1. Chef(s) de projet

Le président de l'université Bordeaux Montaigne

2.2. Groupe de pilotage académique

Composition :

- secrétaire générale de l'académie
- président de l'université de Bordeaux
- président de l'université de Bordeaux Montaigne
- président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- DASEN des Landes
- doyen des IA-IPR
- président de la COMUE d'Aquitaine
- l'équipe de direction de l'ESPE.

3. La structure de l'ESPE d'Aquitaine et sa gouvernance

3.1. Le statut retenu

L'académie de Bordeaux comporte trois universités : l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des Pays de l'Adour. **L'ESPE d'Aquitaine a été rattachée provisoirement** à l'université Bordeaux IV le 1^{er} septembre 2013 puis à l'université de Bordeaux le 1er janvier 2014 dans l'attente d'un rattachement au sein de la communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine (COMUE). Il avait en effet été décidé en 2013, lors de l'élaboration du précédent dossier d'accréditation, que la cible retenue pour le rattachement de l'ESPE serait la COMUE, au moment de l'institution de la dite communauté.

Ce positionnement reste toujours l'objectif pour l'école mais apparaît comme impossible tant que la COMUE se définit comme une communauté de missions et non de gestion. Dans ce contexte, l'Université Bordeaux Montaigne conformément aux délibérations prises par son Conseil Académique du 8 octobre 2015 et son Conseil d'Administration du 9 octobre 2015 propose, dans le cadre du présent projet d'accréditation, que l'école lui soit rattachée. Elle s'engage fermement à conclure entre l'ensemble des partenaires et l'ESPE un contrat d'objectifs et de moyens. Pour ce faire, elle accompagnera l'ESPE afin de recenser, consolider et assurer la traçabilité des moyens alloués.

Ce rattachement à l'université Bordeaux Montaigne se justifie à la lumière de plusieurs éléments :

- **27% des étudiants diplômés de l'université Bordeaux Montaigne** (promotion 2012 en Licence Professionnelle, Master, Doctorat) **trouvent un débouché dans les métiers de l'enseignement primaire et secondaire.**
- **L'université Bordeaux Montaigne porte 9 parcours de la mention Master MEEF second degré** contre 8 à l'université de Pau et des Pays de l'Adour et 5 à l'université de Bordeaux. Au total, **503 étudiants sont inscrits en Master MEEF mention second degré à l'université Bordeaux Montaigne pour l'année universitaire 2015 -2016 (soit 43%),** contre 374 à l'université de Bordeaux (32%) et 293 (25%) à l'université de Pau et des Pays de l'Adour.
- **Toutes les licences de l'université Bordeaux Montaigne permettent de préparer les étudiants aux métiers de l'enseignement,** tant pour le premier degré que pour le second degré. De plus, l'élaboration de la nouvelle offre de formation 2016-2020 a permis de renforcer les enseignements de préprofessionnalisation dès la L2 afin d'améliorer le continuum de formation. Dans le cadre du dispositif **Emplois Apprentis Professeurs,** parmi les candidatures reçues au 15 octobre 2015 par le Rectorat de l'académie de Bordeaux, 27 provenaient de l'université Bordeaux Montaigne, 9 de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et 1 de l'université de Bordeaux.

En d'autres termes préparer des étudiants aux métiers de l'enseignement constitue un élément fondateur de l'identité Bordeaux Montaigne.

Par ailleurs, **ce dossier d'accréditation prend appui sur le bilan de la mise en œuvre du dossier précédent et propose des solutions aux nombreux dysfonctionnements actuels** dont l'absence d'exploitation du budget de projet est un exemple patent. En effet, il n'a pas été tenu compte des budgets construits en 2014 et 2015, ni dans le cadre du modèle national d'allocation des moyens SYMPA, ni dans le pilotage local des moyens sur le site aquitain.

Il apparaît ainsi indispensable de réaliser **un audit** répertoriant les moyens existants et leur devenir depuis l'intégration de l'IUFM à l'Université Bordeaux IV (1er janvier 2008). En effet, comme indiqué dans le Code de l'éducation, les ESPE conservent l'intégralité des moyens de fonctionnement des IUFM : moyens humains, mobiliers et financiers.

Dans cette même logique de collégialité réelle, dynamique et responsable, le budget de l'ESPE fera l'objet d'un budget annexe suivi comptablement comme un service à comptabilité distincte. La technique du budget annexe permet à l'école de disposer d'un budget, d'un patrimoine et d'un compte financier spécifiques avec votes distincts en Conseil d'Administration de l'établissement de rattachement. Cette organisation permettra de dégager un résultat propre et des réserves pour l'école permettant d'envisager un programme pluriannuel d'investissement.

A compter de la date de rattachement de l'ESPE à l'université Bordeaux Montaigne, les biens, droits et obligations et autres moyens affectés par l'université de Bordeaux à l'ESPE sont transférés à l'université bordeaux Montaigne.

Conformément à l'esprit de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013 qui précise que les ESPE «seront des écoles ouvertes sur les autres composantes de l'université et développeront une démarche partenariale interuniversitaire, [qu'] elles seront ouvertes sur le milieu scolaire et fonctionneront en associant l'ensemble des praticiens intervenant dans le milieu scolaire », **la gouvernance** de l'Ecole, dans le cadre de son rattachement à l'Université Bordeaux Montaigne, repose sur les structures suivantes:

- **la direction de l'ESPE** a en charge le pilotage politique et budgétaire de l'école. Ce pilotage se fonde sur un projet de formation initiale et continue de qualité, aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, conformément à la loi de refondation de l'Ecole de la République.
- un **Conseil des partenaires**, créé en lieu et place du conseil de pilotage stratégique dont la création était prévue dans le dossier d'accréditation de 2013 mais qui n'a jamais été constitué. Le conseil des partenaires réunit sous la présidence du Recteur d'Académie la direction de l'école, les présidents de chaque établissement universitaire, le président de la COMUE et des représentants élus des personnels de l'école. Son rôle est d'assister la direction de l'Ecole dans l'élaboration de son projet politique et budgétaire.
- un **Conseil d'Ecole** et un **Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)** dont les missions et la composition sont définis plus loin.

Le processus concernant les choix politiques et budgétaires (définition de l'offre de formation, campagne d'emplois, conventionnement, plan pluriannuel d'investissements) est le suivant : les orientations proposées par la direction de l'école, en concertation avec le Conseil des partenaires, sont ensuite soumises au Conseil d'Ecole pour délibération avant vote en Conseil d'administration de l'université de rattachement.

3.2. Organisation générale de l'ESPE d'Aquitaine (organisation interne et partenariale)

L'ambition partagée par tous les partenaires de l'académie de Bordeaux est de consolider, au regard des contenus de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, une école régionale forte et de plein exercice pour une formation de qualité des professeurs et des personnels d'éducation en Aquitaine.

3.2.1. Organisation territoriale

L'ESPE d'Aquitaine est organisée avec un site de formation dans chacun des départements de l'académie de Bordeaux.

- le site de Dordogne : 39, rue Paul Mazy, 24000 Périgueux,
- le site de Gironde constitué de deux implantations : Mérignac : 160, avenue de Verdun, BP 90152, 33705 Mérignac ; Bordeaux-Caudéran : 49, rue de l'Ecole Normale, BP 210, 33021 Bordeaux cedex,
- le site des Landes : 335, rue Saint-Pierre, BP 321, 40011 Mont-de-Marsan,
- le site du Lot et Garonne : 156, avenue Jean-Jaurès, 47000 Agen,
- le site des Pyrénées Atlantiques : 44 boulevard Jean Sarrailh, BP 7517, 64075 Pau.

Le siège académique de l'ESPE d'Aquitaine est établi à Mérignac. L'ensemble des sites d'Aquitaine constitue à la fois le maillage, le patrimoine et la mémoire commune de la formation des maîtres dans la région. Chaque site départemental de l'ESPE d'Aquitaine accueille notamment les deux niveaux du master MEEF Enseignement du Premier Degré (professeur des écoles). Aucun site départemental ne pourra se voir contraint de déménager, ni de fermer dans le cadre du rattachement à une Université. Non seulement, l'ESPE d'Aquitaine appuie et développe l'activité de l'ensemble de ses propres sites de formation, mais encore elle entretient des liens étroits avec les sites des universités de l'académie, en particulier, dans le cadre de conventions.

Ce maillage territorial garantit une offre universitaire de proximité qui permet aux habitants des territoires ruraux et/ou périphériques d'accéder à des formations inaccessibles pour eux dans les métropoles parce que trop coûteuses en termes d'investissement au niveau des transports, de l'hébergement, etc. De plus, l'existence de sites départementaux de l'ESPE d'Aquitaine, qui s'intègrent si possible dans des campus départementaux, matérialise l'effet bénéfique du soutien accordé par les conseils départementaux aquitains à l'ESPE d'Aquitaine.

3.2.2. Organisation administrative

L'ESPE d'Aquitaine dispose de ses propres fonctions soutien (scolarité, recherche, relations internationales, vie de campus, documentation,...) nécessaires à l'exercice autonome de ses missions et responsabilités, ainsi que de fonctions support de proximité (RH, finances, informatique locale, communication, patrimoine, aide au pilotage,...) en coordination avec les fonctions support centrales (agence comptable, DRH, fonction paye, marchés, patrimoine grands travaux,...) de son établissement de rattachement et de celles des établissements partenaires. Afin de simplifier le fonctionnement de l'ESPE d'Aquitaine, les procédures administratives et financières seront établies de façon à permettre leur maîtrise aussi large que possible par les propres services de l'ESPE d'Aquitaine.

Ce sont les agents de l'ESPE d'Aquitaine qui constituent les services de l'ESPE d'Aquitaine (dans le respect des dispositions statutaires qui leur sont applicables et sous réserve de leur accord, sans

préjudice de l'article L. 719-6 dudit code). Ces services travaillent toutefois en étroite collaboration avec ceux des universités partenaires et de l'institution scolaire afin de déployer l'offre de formation.

Les services administratifs de l'ESPE d'Aquitaine sont sous la responsabilité d'un directeur des services administratifs de l'ESPE. Le bilan social de l'université ayant porté l'ESPE d'Aquitaine depuis 2013 fait apparaître qu'en 2014 l'ESPE d'Aquitaine comptait 137 BIATSS (20 catégories A, 22 catégories B et 95 catégories C) et 172 enseignants (soit un effectif total de 309 personnes). L'ESPE d'Aquitaine possède donc un effectif BIATSS suffisant (notamment au niveau de l'encadrement de niveau A) pour pouvoir entrevoir un rattachement à la COMUE (c'est-à-dire une autonomie partielle ou totale de l'ESPE d'Aquitaine sur certaines missions supports). Dans cette perspective, l'université de rattachement s'engage à accompagner l'ESPE d'Aquitaine et en particulier ses services vers leur autonomie.

Au cours de l'année 2016, il sera nécessaire, à partir de l'audit global recensant les moyens de l'ESPE au moment de sa création au 1 septembre 2013 et au regard de ses missions, de faire une projection sur les évolutions à apporter à la structure de l'ESPE (organisation, répartition des RH BIATSS dans les services et sur les sites, fiches de postes, etc.).

Le passage de l'organisation actuelle à l'organisation cible ne pourra se faire que si l'université partenaire accompagne progressivement l'administration de l'ESPE d'Aquitaine dans le cadre d'un dialogue de gestion rigoureux et précis.

3.2.3. Équipe de direction

Pour exercer sa mission, le directeur est assisté de directeurs adjoints, de 5 responsables de site (composante ESPE) et d'un directeur des services.

Les directeurs adjoints, après avis du conseil d'école, et les responsables de site, après avis des conseils de site de l'ESPE d'Aquitaine, sont nommés par le directeur qui fixera leurs domaines de compétences respectifs.

Le directeur des services est choisi par le directeur et a pour charge la direction de l'ensemble des services de l'ESPE d'Aquitaine.

3.2.4. Conseil d'école

Les universités d'Aquitaine et l'institution scolaire doivent partager efficacement la gouvernance de l'ESPE d'Aquitaine. Pour cela, la composition du conseil d'école et ses prérogatives donnent toutes les garanties d'une école capable d'assurer pleinement ses missions avec un fonctionnement équilibré et une représentation équitable des partenaires.

Missions : Le conseil d'école valide l'offre de formation (ouverture/fermeture de parcours ou options, définition des maquettes, calendrier des formations et des examens, liste des membres des jurys d'examens...). Il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumet au conseil d'administration de l'établissement de rattachement la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'école.

Le conseil d'école vote annuellement le document d'orientation politique et budgétaire préparé par le directeur, approuvé par le conseil d'administration de l'établissement de rattachement et présenté aux instances délibératives des universités partenaires de l'école au cours du troisième trimestre de l'année civile.

- Le conseil d'école a également pour mission de piloter l'offre de formation, c'est-à-dire :
- garantir le respect du projet de formation de l'ESPE d'Aquitaine par tous les partenaires,
- organiser la cohérence territoriale des maquettes implémentées sur plusieurs sites à l'intérieur d'un même parcours,

- organiser la cohérence entre les disciplines pour ce qui concerne le tronc commun,
- organiser l'animation pédagogique,
- affecter les moyens de l'école aux formations, s'assurer de la disponibilité des moyens engagés par chaque partenaire,
- rendre compte de l'évolution de la qualité des formations portées par l'école,
- garantir les modalités d'évaluation dans les formations assurant l'égalité de traitement sur tout le périmètre de l'ESPE d'Aquitaine,...

3.2.5. Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Afin de préparer les travaux du conseil d'orientation scientifique et pédagogique, trois comités fonctionnent en son sein : le comité Formation Initiale, le comité Formation Continue et le comité Recherche. La composition de ces comités est arrêtée dans le cadre du règlement intérieur de l'ESPE d'Aquitaine.

Missions : le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école.

Le COSP est consulté par le conseil d'école sur les orientations en matière de formations initiale et continue mises en œuvre par l'ESPE d'Aquitaine. Il est associé à la conception des plans de formation, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Il conseille le directeur sur la mise en œuvre de la politique de formation des enseignants, de formation des formateurs, de formation des personnels, sur l'amélioration de la qualité des conditions de vie et de travail à l'ESPE d'Aquitaine.

Le COSP est consulté par le conseil d'école sur les orientations en matière de politique de recherche en éducation, de recherche-développement et de formation de formateurs dans le cadre de la politique scientifique de l'Université. Il est associé à la définition des caractéristiques des emplois de l'ESPE d'Aquitaine en ce qui concerne le volet recherche. Il conseille le directeur sur la mise en œuvre de la politique de recherche de l'ESPE d'Aquitaine et sur les choix budgétaires à mettre en œuvre pour le volet recherche du budget de l'ESPE d'Aquitaine.

Le COSP propose au directeur des perspectives et des prospectives d'amélioration et de développement des activités de l'ESPE d'Aquitaine au niveau départemental, régional, national et international.

3.2.6. Conseil des partenaires

cf. partie 3

Le règlement intérieur précisera la composition de la représentation des personnels dans ce conseil.

3.2.7. Les conseils de site

Un conseil de site est constitué dans chacun des cinq sites départementaux de formation de la composante ESPE :

- site de la Gironde (Mérignac et Bordeaux-Caudéran) ;
- site du Lot et Garonne ;
- site des Landes ;
- site des Pyrénées Atlantiques ;
- site de la Dordogne.

Le conseil de chacun des sites départementaux de l'ESPE est un lieu de réflexion et de concertation

sur les conditions de vie et de travail au sein de chaque site. Il peut faire des propositions en ce qui concerne les besoins du site en matière de crédits de fonctionnement et d'équipement, ainsi que sur le programme des travaux à envisager. Il apporte sa contribution à la réflexion permettant la définition de la politique générale de l'école. Le conseil d'école est informé des demandes et des propositions émanant des différents conseils de site, notamment en ce qui concerne les projets culturels et sportifs.

Le conseil de site rassemble l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et de service rattachés au site de la composante ESPE (ou intervenants sur le site) ou leurs représentants pour les sites à gros effectifs, les PEMF et PFA travaillant régulièrement sur ce site ou leurs représentants ainsi que des représentants des usagers. Il se réunit au moins une fois par semestre.

3.3. Gestion des personnels

La gestion des personnels de l'ESPE d'Aquitaine se fait dans le respect des personnes, dans le cadre des instances de concertation et selon le principe du dialogue social.

3.3.1. Biatss

Il est indispensable que les conditions soient réunies pour que les BIATSS et les enseignants puissent travailler ensemble vers un même objectif de qualité de formation et de services rendus à l'ensemble des publics.

Une période de formation aux dispositifs administratifs de l'université Bordeaux Montaigne sera proposée aux agents de l'ESPE afin que la transition du rattachement, de l'université de Bordeaux vers l'université Bordeaux Montaigne soit réalisée dans les meilleures conditions. Il sera tenu compte de la surcharge éventuelle de travail occasionnée par des modifications de procédures et par l'adaptation à de nouveaux logiciels.

Une campagne de déprécarisation sera engagée dès 2016 afin de permettre aux personnels de l'ESPE d'Aquitaine, occupant des postes sur lesquels s'exercent des missions pérennes, de sortir de la précarité statutaire, soit en accédant à la titularisation par concours réservé, soit en obtenant un CDI.

Dans les cas de forte ancienneté sur des contrats à durée déterminée, les agents concernés sont prioritaires pour la sortie d'un statut précaire. Le dispositif Sauvadet, ou un dispositif législatif équivalent définissant les conditions d'accès à un emploi stabilisé doit être respecté.

La commission Biatss de l'ESPE d'Aquitaine, dont le fonctionnement et la composition sont définis par le règlement intérieur, est obligatoirement consultée avant toute décision concernant les contrats, les avancements, les mutations, les questions de service. Chaque organisation syndicale représentative au niveau de l'université de rattachement doit y être représentée.

Le recours aux contrats de droit privé doit rester l'exception au sein de l'ESPE d'Aquitaine et ne doit concerner que des missions très temporaires.

L'ESPE d'Aquitaine facilite la préparation aux concours des agents de toutes catégories et donne à ceux-ci les moyens d'accéder à des préparations adaptées en fonction de leurs contraintes professionnelles et de service, notamment pour les agents affectés sur les sites non girondins.

3.3.2. Enseignants

Les UCD (unités de concertation disciplinaire) sont les lieux incontournables de discussion sur les recrutements et les profils. Le COSP s'appuie sur leur avis et sur celui des responsables de site pour mener à bien la campagne d'emplois.

Une politique de recrutement doit être engagée, dans la limite des capacités budgétaires, pour résorber le contingent très élevé d'heures complémentaires sur la base d'un équilibre entre les besoins de la recherche et ceux d'une formation professionnalisante.

4. Projet d'offre de formations de l'ESPE d'Aquitaine

4.1. Axes stratégiques de construction de l'offre de formation initiale et continue

Le projet de l'ESPE de l'académie de Bordeaux est d'organiser et de garantir une offre de formation de qualité, coordonnée et cohérente sur tout le territoire aquitain, qui mobilise les résultats de la recherche en lien avec les objets de la formation. Il coordonne l'ensemble des potentiels d'un site académique en vue du soutien à l'interdisciplinarité. Ce projet favorise les mutualisations, les échanges ainsi que les passerelles au sein des mentions et parcours du master MEEF mais également vers les autres mentions de master portées par les universités partenaires de l'ESPE d'Aquitaine. Il témoigne de l'innovation pédagogique, intégrant le numérique.

Les principaux fondements sur lesquels repose ce projet sont :

- des compétences disciplinaires, didactiques, pédagogiques et professionnelles de l'ESPE d'Aquitaine et de ses partenaires intégrées au service de la formation aux Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation ;
- la mobilisation des moyens déjà identifiés au service des formations existantes pour la construction d'une nouvelle offre de formation et de recherche nécessaires à la refondation de l'école de la République et de la formation des enseignants et des personnels d'éducation ;
- un engagement fort de l'ensemble des établissements partenaires, de l'institution scolaire et des partenaires de l'école en matière d'innovation pédagogique ;
- l'existence d'un réseau local des enseignants et des personnels d'éducation favorisant une culture commune ;
- un solide adossement à la recherche en vue de l'acquisition de connaissances, à la fois dans les champs disciplinaires et en sciences humaines dans le domaine de l'éducation ;

L'établissement et l'évolution de la carte des formations font l'objet d'une réflexion impliquant tous les partenaires au sein de l'ESPE d'Aquitaine.

L'idée directrice de la construction des offres de formations initiale et continue est de former les enseignants et les conseillers principaux d'éducation tout au long d'un continuum de formation du type « *Enseignant(e)-3/Enseignant(e)+3* » avec comme élément de positionnement les concours :

- les 3 années précédant le concours sont consacrées à la pré-professionnalisation et débouchent sur l'année de M1 qui allie la préparation au concours, la montée en puissance de la diplomation universitaire et l'entrée dans les métiers via la pratique accompagnée ;
- Les 3 années suivant la réussite au concours (année de stage et années « T1 » et « T2 ») sont consacrées à l'achèvement de la diplomation universitaire, à la professionnalisation et aux compléments de formation dans le cadre de l'accompagnement des néo-titulaires.

Cette forte ambition forme la colonne vertébrale de la partie pédagogique du dossier. Elle se concrétise grâce à la nécessaire et constante articulation entre les acteurs de la formation, qui permet l'organisation et le pilotage du dispositif par l'ESPE d'Aquitaine, en collaboration étroite avec les universités partenaires (notamment pour le -3) et avec le Rectorat (principalement pour le +3).

Chaque université, le rectorat, les DSDEN et les partenaires de l'école mettent en commun leurs compétences au bénéfice des étudiants des différents parcours et des différentes mentions.

Afin de construire une culture commune des enseignants et des personnels d'éducation, des

mutualisations sont proposées entre mentions et parcours pour le tronc commun, notamment entre les formations pour les enseignants du premier et du second degrés, en vue de construire une cohérence longitudinale au sein d'une même discipline enseignée et la compréhension des progressions nécessaires à son apprentissage de l'école à l'université.

L'utilisation des nouvelles technologies facilite la mise en œuvre de ces logiques pédagogiques à l'échelle du territoire Aquitain. Une même plate-forme pédagogique numérique est retenue (*Moodle*) ce qui permet également de rationaliser les moyens mis en œuvre.

4.1.1. Principes directeurs de la formation

Conformément à la Loi d'orientation et d'avenir de l'école de 2013, l'ESPE d'Aquitaine a vocation à délivrer une formation universitaire et professionnelle des enseignants et personnels éducatifs nécessitant l'acquisition progressive des compétences professionnelles nécessaires pour faire réussir tous les élèves. Ces compétences professionnelles sont définies par le Référentiel publié au journal officiel du 18 juillet 2013 qui se décline en 19 compétences : 14 compétences sont communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, 5 sont spécifiques aux professeurs, 4 sont spécifiques aux professeurs documentalistes et 8 sont spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (cf. annexe 4).

- en M1 : la formation doit permettre la construction d'un premier niveau d'acquisition des compétences professionnelles qui sont évaluées dans les épreuves écrites et orales des concours de recrutement des professeurs des écoles et des professeurs des collèges et lycées : CC1 à CC9, CC14, P1, P2, P5.

- en M2 : la formation, outre la consolidation et le développement des compétences travaillées en M1, vise la construction de l'ensemble des compétences du référentiel dans leur double dimension théorique et pratique, en appui sur une formation en alternance intégrative. L'accent sera donc mis sur la façon dont les pratiques enseignantes débutantes concrétisent les compétences CC1 à CC9, CC14 et P1, 2, 3, 4 et 5. L'évaluation du stage en établissement, du point de vue de l'université, sera principalement liée à l'évaluation d'un niveau suffisant de ces compétences qui permettra un développement professionnel ultérieur. Les nécessaires apports théoriques seront mis au service de la construction des compétences CC10 à CC13 dont le stage en école ou en établissement sera le lieu de développement préférentiel.

- en formation continue : la formation prend en compte l'évolution des besoins des enseignants ou CPE et des élèves avec lesquels ils travaillent tout au long de leur vie professionnelle.

En découlent des principes organisateurs de la formation :

1/ Mettre les temps de stage au centre de la formation.

Les stages en établissements ne sont pas conçus comme des moments d'application des apports des enseignements ; ce sont des temps forts de la formation qui doivent favoriser la mise en problème des pratiques observées ou de celles des étudiants au regard des apports travaillés en formation et, en retour, la mise en œuvre de nouvelles tentatives qui viennent concrétiser la prise en charge de ces problèmes par les étudiants en fonction des nouvelles solutions élaborées. Le stage fournit donc à la fois les éléments qui permettent de problématiser la pratique des étudiants et un lieu de mise à l'épreuve de tentatives de solutions élaborées. Cette façon de concevoir le stage en établissement n'est possible que si certaines conditions sont réunies :

- les lieux de stage sont clairement envisagés comme des lieux de formation avec, a minima, des

tuteurs qui sont engagés dans un travail de formation de formateurs de terrain leur permettant d'accompagner les étudiants dans ce travail de problématisation des pratiques enseignantes ;

- le stage en établissement est accompagné par des visites des formateurs qui participent à l'émergence des besoins en formation, et à la construction des problèmes qui donneront leur sens aux contenus des enseignements dispensés. Ces visites sont décisives du point de vue de la cohérence et de la qualité de l'accompagnement formatif proposé aux stagiaires.

2/ Organiser la progressivité de la formation qui doit prendre en compte la diversité des publics étudiants, stagiaires et titulaires.

Il s'agira d'engager les étudiants le plus tôt possible dans le processus de formation en permettant au plus grand nombre d'entre eux de bénéficier de modules ou d'UE de sensibilisation aux métiers de l'enseignement.

Les maquettes de formation prennent en charge une certaine progressivité de la formation qui correspond aux moyens mis en place pour assurer la construction progressive des compétences professionnelles des enseignants. Cependant, compte tenu de la diversité des publics qui peuvent être accueillis, les maquettes d'enseignement doivent permettre d'intégrer des étudiants qui n'ont pas suivi l'intégralité du cursus. Dans les formations où cette personnalisation est possible du fait des effectifs, ceci implique de proposer aux étudiants, qui intègrent le cursus ordinaire de formation, des bilans de compétences à partir desquels on pourra leur proposer une adaptation du cursus (soit en termes de substitution de certains modules d'UE par d'autres, soit en termes d'ajout de certains modules).

3/ Favoriser la constitution d'équipes de formateurs stables, pluri catégorielles et formées.

Aucun formateur, quels que soient son statut et son domaine de spécialité, ne possède à lui seul les compétences nécessaires à la formation des enseignants. Seules des équipes pluri catégorielles et pluridisciplinaires disposent des compétences requises pour assurer la formation des enseignants. Ceci nécessite d'instituer des équipes stables de formateurs en charge des groupes d'étudiants et de leur donner les moyens de réguler, d'évaluer et de faire évoluer les contenus de formation dans leurs différentes composantes notamment par le biais des conseils de perfectionnement. Afin d'assurer la continuité du processus de formation ainsi qu'un suivi et une cohérence des enseignements, il conviendra d'éviter les interventions trop ponctuelles et la multiplication des formateurs auprès des personnes en formation. Enfin, la construction de la cohésion des équipes de formateurs et de leur montée en compétences sera assurée par une formation de formateurs régulière et institutionnalisée.

4/ Considérer la recherche du point de vue du double rôle qu'elle joue dans le processus de formation : elle fournit à la fois des contenus qui alimentent les enseignements et un moyen de formation.

Comme toute formation universitaire, les contenus d'enseignements dispensés, quelles que soient les disciplines travaillées, sont nourris par les résultats récents produits par la recherche. Les équipes en charge des différentes unités d'enseignement devront veiller à mettre en valeur cette dimension, notamment dans les descriptifs des formations. De plus, la recherche - et en particulier la recherche en éducation - est mobilisée comme un moyen de contribuer à la formation de compétences professionnelles à travers les modules de formation à/par la recherche. Le travail proposé aux étudiants est en lien avec la recherche puisqu'il lui emprunte des concepts, des outils d'analyse, des méthodologies de traitement des données issues de la pratique ; cependant, ce travail de recherche est subordonné à la construction des compétences professionnelles d'enseignants ou CPE.

5/ Faire de l'évaluation un outil de progression des personnes en formation et de la formation elle-même.

Conformément aux évolutions en cours dans le système éducatif, dans le sillage des travaux de recherche sur cette question, les modalités d'évaluation des étudiants et stagiaires doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie des équipes en UCD, en COSP ou dans les conseils de perfectionnement des masters sur la base des principes suivants :

- l'évaluation des étudiants et stagiaires ne pourra porter sur des compétences non explicitement travaillées en formation et ne pourra pas être réalisée par des formateurs n'ayant pas été associés à la conception et à la mise en œuvre de la formation ;
- les étudiants et stagiaires seront systématiquement informés des modalités d'évaluation de leurs compétences professionnelles dans les UE des Masters ou dans le cadre du DU ;
- l'évaluation doit être envisagée dans ses différentes dimensions :
 - diagnostique pour définir les besoins en formation des étudiants et stagiaires en fonction de leurs parcours antérieurs,
 - formative pour permettre aux étudiants de progresser en s'appuyant sur les retours réguliers de tous les formateurs sur l'acquisition de leurs compétences professionnelles, notamment sur leurs terrains de stage,
 - formatrice pour responsabiliser les étudiants et stagiaires dans leurs parcours de formation en s'appropriant les outils d'analyse de leurs pratiques pédagogiques proposés en formation.
 - certificative, en s'appuyant sur les équipes pluri catégorielles permettant d'attester des compétences acquises ou non aux différentes étapes de la formation.

L'analyse régulière des évaluations des compétences professionnelles des étudiants et stagiaires doit permettre la réflexion sur l'évolution des maquettes de master et DU pour que la formation soit au plus près des besoins constatés.

4.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

Au niveau licence, l'ESPE d'Aquitaine a la mission de coordonner et d'organiser des modules d'orientation et de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation à l'échelle académique.

La formation des enseignants s'inscrit dans un continuum licence/master/T1. C'est donc en licence que doit être initiée une formation professionnelle progressive aux métiers liés à l'enseignement et à l'éducation afin que les étudiants puissent mieux appréhender les réalités du métier avant de s'orienter et commencer à acquérir les premiers éléments des compétences nécessaires.

4.2.1. Etat des lieux

Certaines licences disciplinaires dans les universités partenaires comportent déjà des parcours « enseignement » en L3, éventuellement en L2, visant à donner aux étudiants, au-delà de solides connaissances disciplinaires, des outils et des connaissances liés au métier.

Chaque université met ainsi déjà en œuvre des dispositifs de préprofessionnalisation /sensibilisation sous la forme d'UE de professionnalisation (Projet Professionnel de l'Étudiant, Connaissance des métiers de l'enseignement, etc.). Ces UE sont présentes dans les différentes années de licences. Depuis plus de quinze ans, et sous des formes diverses, ces UE sont fréquentées chaque année par des centaines d'étudiants désireux d'élargir le champ des possibles professionnels ou bien curieux

de comprendre plus généralement les situations d'apprentissage-enseignement. Les modules prennent place dans les cursus de Licence 2 ou 3 selon le cas, avec un horaire et des plages identifiés dans les EDT de l'université. Conformément aux maquettes de licences, les étudiants sont évalués en contrôle continu ou terminal au moyen de travaux écrits notés par les formateurs ESPE intervenants et peuvent bénéficier de l'attribution d'ECTS.

Les propositions d'option présentées par l'ESPE d'Aquitaine sont portées à la connaissance des étudiants par l'université, mais aussi directement par l'ESPE d'Aquitaine lors des journées Panoramas des Métiers, lors des réunions de rentrée et via la production de documents d'information.

Par ailleurs, certaines licences sont orientées vers les carrières de l'enseignement. Ces dispositifs doivent être maintenus.

4.2.2. Offre de formation en licence

En complément, l'ESPE d'Aquitaine vient en appui des modules de formation dispensés dès la L2 et propose, en coordination avec les équipes pédagogiques de licence, des modules spécifiques offerts sous la forme d'UE à tous les étudiants du cycle. Ils ont pour objectif d'aider les étudiants à se déterminer sur leur projet professionnel puis de commencer à construire des connaissances et quelques-unes des compétences liées aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Depuis la création des ESPE, la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement doit évoluer et s'articuler aux maquettes de Master d'une façon nouvelle et cohérente. Elle assure l'accompagnement des étudiants concernés dans leur parcours de professionnalisation.

La construction de la professionnalité vient enrichir le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) de l'étudiant.

Ces modules sont optionnels et proposés à tous les étudiants :

- en L2, modules de découverte du système éducatif aux différents niveaux avec des éléments d'éthique et de responsabilité ;
- en L3, modules de sensibilisation aux gestes professionnels et stages d'observation.

Les formations ont pour objectif prioritaire d'amener les étudiants à interroger leurs représentations du métier d'enseignant et de les faire évoluer vers une meilleure adéquation aux contextes et missions actuelles de l'école. Elles peuvent notamment porter sur les domaines suivants :

- épistémologie ;
- sociologie et psychologie des publics ;
- philosophie de l'enseignement et de l'éducation, l'école républicaine, inclusion et exclusion ;
- contexte professionnel des enseignants et des personnels de l'éducation (analyses des situations professionnelles et des pratiques) ;
- compétences numériques et évolution des pratiques didactiques (préparation du C2i, mise en pratique des TICE) ;
- recherche en éducation ;
- parité et genre ;
- enseignement en primaire/au collège avec exercices pratiques de didactisation à l'appui ;
- connaissance du territoire académique, enseignement en zone rurale et en zone sensible urbaine.

Parallèlement, dans le cadre de la généralisation de l'offre de stage au sein du cursus de licence, la possibilité est donnée aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement de se positionner sur un stage court d'observation. Ce stage, qui s'inscrit dans le parcours créditant de l'étudiant, est déjà

mis en œuvre dans certaines licences et doit être généralisé.

Lorsque les étudiants se destinent explicitement au métier de professeur des écoles, il est nécessaire de leur proposer des modules de remise à niveau en français ou en mathématiques leur permettant de tirer bénéfice des enseignements dispensés en M1 MEEF.

4.3. Offre de formation initiale de Master

4.3.1. Présentation globale de l'offre de formation initiale de Master

Le projet de master MEEF porté par l'ESPE d'Aquitaine se décline en quatre mentions métiers rattachées à différents domaines (ou secteurs). L'offre de formation pour former les professeurs et personnels d'éducation est organisée ainsi :

- **MEEF mention Enseignement du premier degré (PE),**
- **MEEF mention Enseignement du second degré (PLC-PLP),** avec les parcours suivants :
 - o arts plastiques (CAPES)
 - o documentation (CAPES)
 - o éducation musicale et chant choral (CAPES)
 - o histoire et géographie (CAPES)
 - o langues vivantes étrangères : allemand (CAPES)
 - o langues vivantes étrangères : anglais (CAPES)
 - o langues vivantes étrangères : espagnol (CAPES)
 - o langues vivantes étrangères : italien (CAPES)
 - o langues régionales : basque (CAPES)
 - o langues régionales : occitan (CAPES)
 - o lettres : option lettres classiques ; option lettres modernes (CAPES)
 - o mathématiques (CAPES)
 - o philosophie (CAPES)
 - o physique et chimie (CAPES)
 - o sciences économiques et sociales (CAPES)
 - o sciences de la vie et de la Terre (CAPES)
 - o éducation physique et sportive (CAPEPS)
 - o sciences industrielles de l'ingénieur (CAPET toutes options)
 - o économie et gestion (CAPET)
 - o biotechnologies (CAPLP)
 - o génie Civil (CAPLP)
 - o lettres-histoire/géographie (CAPLP)
 - o lettres-langues (CAPLP)
 - o mathématiques-Sciences Physiques (CAPLP)
- **MEEF mention Encadrement éducatif (CPE),**
- **MEEF mention Pratiques et ingénierie de la formation (PIF),** avec les parcours suivants :
 - o documentation et système d'information (M1 et M2), Gironde et Pyrénées Atlantiques
 - o édition scolaire et éducative (M2), Gironde
 - o formateur en développement durable (M1 et M2), Lot-et-Garonne
 - o enseignant, formateur dans le monde associatif et économique (M2), Lot-et-Garonne
 - o handicap, difficultés et vulnérabilité (M2), Gironde
 - o innovation, didactique et conseil en formation (M2), Gironde
 - o pilotage de projets éducatifs en local et à l'international (M2), Gironde

- médiations culturelles et patrimoniales (M2), Landes et Dordogne

Nota : Pour les parcours préparant aux CAPET et aux CAPLP, des enseignements mutualisés et des enseignements sous forme d'options sont mis en œuvre pour chacun des concours préparés. Une collaboration étroite est mise en place avec l'Institut Polytechnique de Bordeaux, qui regroupe les écoles d'ingénieurs, afin de pouvoir utiliser leurs plates-formes matérielles, développer une offre de stage en entreprises, permettre la réorientation de certains étudiants ingénieurs vers les métiers du professorat et construire une offre de formation de formateurs pour le monde économique (Cf. parcours « Enseignant, formateur dans le monde associatif et économique » de la mention PIF).

4.3.2. Principes de construction de l'offre de formation de Master

Pour construire l'offre de formation des enseignants et des personnels d'éducation, il est indispensable de s'appuyer sur l'expertise et les compétences des enseignants-chercheurs et des chercheurs des UFR des différentes universités du territoire aquitain, des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'ESPE d'Aquitaine, des praticiens-formateurs des premier et second degrés, des personnels de direction et d'encadrement du rectorat et des DSDEN.

Tout l'enjeu est de construire une offre de formation permettant, lors de sa réalisation, la mise en synergie des différents enseignements et une interaction effective entre les différents partenaires afin de favoriser la construction progressive du sens du métier et des compétences professionnelles définies dans le référentiel.

Entrée par compétences - les documents officiels

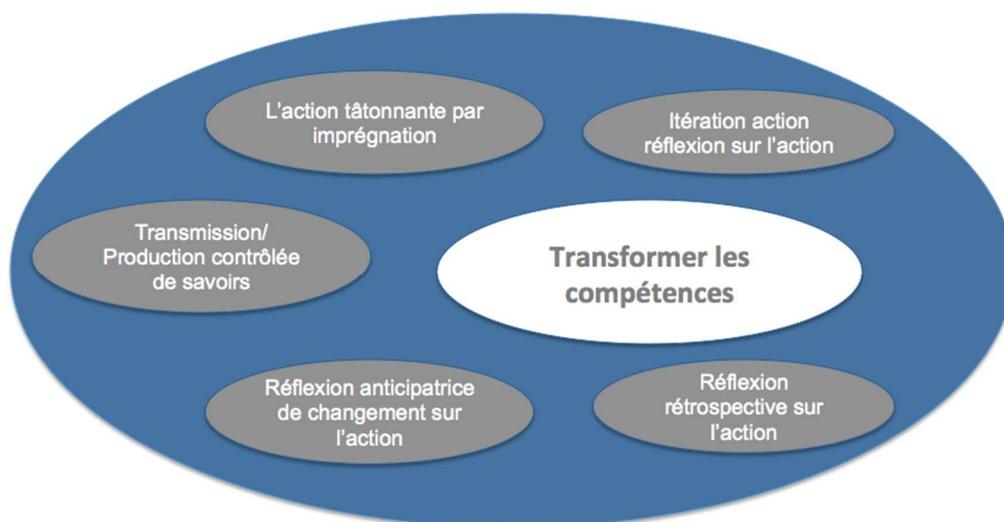
La grille de construction des compétences est fondée sur le référentiel présenté en annexe 4. Elle regroupe 18 compétences en 6 grands domaines (la compétence CC8. « Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier » ne fait pas partie de cette évaluation). Dans chaque domaine, cette grille identifie des savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage. Elle est utilisée lors de l'évaluation des professeurs stagiaires, en vue de leur certification.

L'outil d'accompagnement « Descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier » (Fiche n°14 du B.O. n°13 du 26 mars 2015) décline les compétences en composante de compétences comme le fait le référentiel. Pour chaque compétence, il indique 2 niveaux d'acquisition avec des exemples de situations et d'activités.

Outil : http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf.

Structuration de la formation autour de ces compétences

a) **Une première schématisation des processus de transformations des compétences (schéma 1) :**

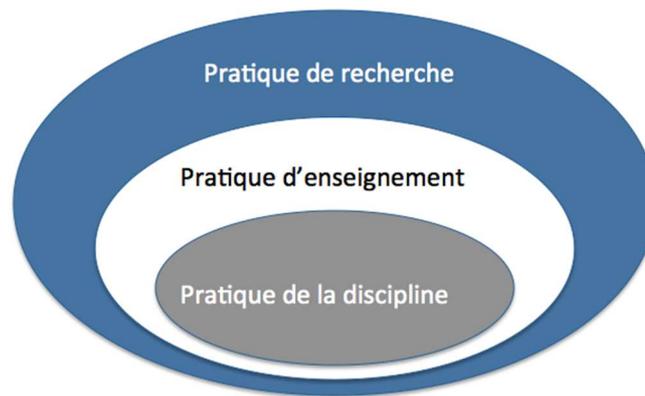


Donc une organisation de la formation qui doit s'articuler autour de grandes familles de compétences permettant de balayer tous les champs du métier relatif autant aux savoir-faire qu'aux savoir-être et faisant intervenir aussi bien l'ESPE d'Aquitaine au sens large, incluant les différentes universités, que le Rectorat et le « terrain » :

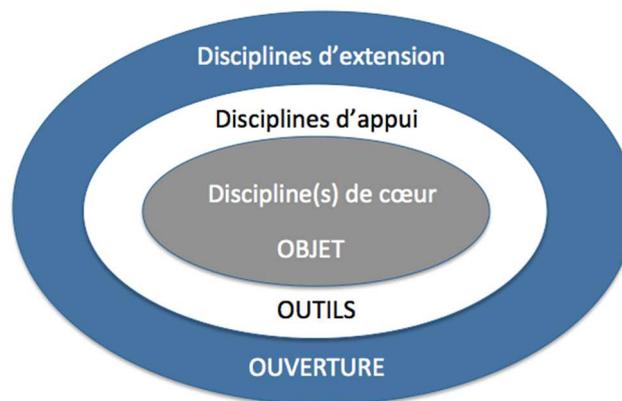
- compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction ;
- compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement ;
- compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique ;
- compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations diverses d'apprentissage et d'accompagnement des élèves ;
- compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication ;
- compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

La formation dans les trois premières mentions MEEF est organisée en 5 blocs (disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier et mise en situation professionnelle) et propose une répartition des crédits ECTS. L'offre de formation au niveau master de l'ESPE d'Aquitaine est élaborée sur cette base.

b) **À cette fin, mettre en place des pratiques de formation interdépendantes (schéma 2) :**



c) **Une organisation des disciplines supports de cette formation : les trois ovales disciplinaires d'un cursus universitaire de formation (schéma 3) :**



Les masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation s'appuient sur une formation à/par la recherche. Cette recherche s'intéresse notamment :

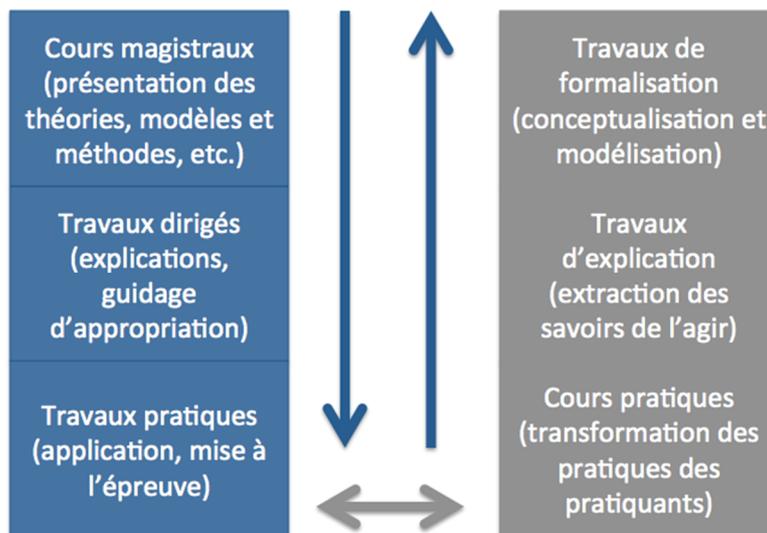
- aux savoirs disciplinaires pour enseigner ;
- aux savoirs scolaires à enseigner ;
- aux procédures d'enseignement ;
- aux processus d'apprentissage ;
- aux contextes d'éducation dont les origines, la dynamique d'évolution peuvent bien évidemment être éclairées au travers de différents champs scientifiques et de différents paradigmes...

Le processus de construction des savoirs, la réflexion épistémologique, le travail sur l'évolution des disciplines, l'analyse des processus de transmission et l'étude des concepts structurants sont au cœur de la démarche de recherche. Une initiation à la recherche est indispensable pour tous les étudiants et ce, en concertation avec les masters recherche. Elle doit permettre, entre autres, l'acquisition d'attitudes et de compétences facilitant l'observation et l'analyse de pratiques professionnelles. Elle doit étayer chaque futur enseignant pour interroger et évaluer sa propre pratique et, dans certaines disciplines, ne pas fermer la porte à une évolution professionnelle ultérieure, notamment de l'agrégation et des carrières d'enseignant-chercheur.

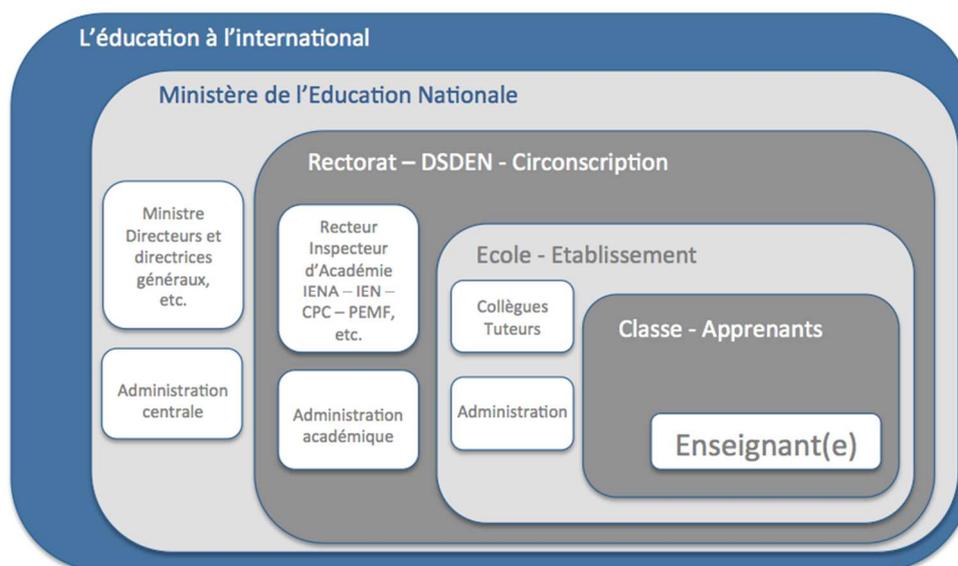
La participation à ce processus de développement de connaissances ainsi orientées, synthétiques, critiques et prospectives, repose :

- d'une part, sur un séminaire de recherche passant progressivement de problématiques disciplinaires transposables à l'école à des approches empiriques scientifiquement contrôlées de l'intervention éducative en milieu scolaire (mise à l'épreuve de théories et hypothèses, ou extraction et modélisation de savoirs pratiques),
- d'autre part, sur un tutorat de projet de recherche cohérent avec les contenus de séminaire.

Pour une alternance intégrative, privilégier l'induction : repenser les formes d'enseignement universitaires professionnalisantes :



Les différents niveaux de compréhension du métier :



4.3.3. Principes d'organisation des mentions de master

Les quatre mentions de master MEEF sont co-habilitées entre l'établissement de rattachement de

l'ESPE d'Aquitaine et toutes les universités partenaires de l'académie. Cette co-habilitation fait l'objet d'une convention cadre entre tous les établissements, complétée d'annexes spécifiques relatives à chaque établissement partenaire de l'ESPE d'Aquitaine.

Le volume horaire global varie en fonction des formations : pluridisciplinaire (PE, CPE), bidisciplinaire (PLP, HG...) ou mono disciplinaire et de l'éventuelle présence de travaux pratiques (sciences). Il conviendra de tenir compte de la charge des étudiants et des moyens des établissements.

Année	Bloc	Crédits ECTS
Master 1	Disciplinaire	28 à 32
	Didactique	12 à 16
	Recherche	4 à 6
	Contexte d'exercice du métier	6
	Mise en situation professionnelle	4 à 8
	TOTAL	60
Master 2	Disciplinaire	4 à 10
	Didactique	15 à 22
	Contexte d'exercice du métier	6
	Mise en situation professionnelle et recherche	20 à 30
	TOTAL	60

Les blocs doivent être appréhendés comme un ensemble intégré et non comme une juxtaposition de blocs indépendants. Les blocs ne présument pas de la définition des unités d'enseignement.

Le tronc commun

L'ESPE d'Aquitaine a la volonté de permettre aux étudiants inscrits en master MEEF, quelle que soit leur mention, de développer une culture commune indispensable pour la continuité et la cohérence du système éducatif. Ils doivent acquérir, de manière progressive et intégrée jusqu'à la fin du master 2 et au-delà, les compétences communes nécessaires à l'exercice de leur futur métier, identifiées dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ainsi que dans le cadre national des formations liées aux métiers du professorat, du premier et du second degrés, et de l'éducation.

Le bilan des premières années de mise en place de la réforme de 2013 et la note du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en œuvre du tronc commun de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation du 30 avril 2015, permettent de proposer une architecture prenant mieux en compte les besoins des étudiants et des stagiaires en formation. Une définition réellement pluridisciplinaire et opératoire du Tronc commun reste à construire, de ce qu'est le commun du savoir et du métier, sur la base des attentes ministérielles elles-mêmes en évolution, et dans ce que permet le cadre réglementaire.

Il faut d'abord considérer le tronc commun comme irriguant la formation dans toutes ses dimensions, puisque chaque UE doit identifier explicitement les compétences transversales qu'elle mobilise et doit permettre, à sa mesure, leur acquisition progressive. Ainsi, le tronc commun ne doit pas être réservé à une UE particulière ni à une seule discipline ni à une seule catégorie de formateurs mais faire l'objet d'une réflexion globale à l'échelle de chaque parcours, nécessitant une articulation précise des contenus de formation en vue de l'acquisition de cette culture et de ces

compétences communes.

Dans cette optique, les enseignements du tronc commun sont en majorité dans le bloc « contexte d'exercice du métier » et le bloc « mise en situation professionnelle », mais certains sont intégrés, en M1 comme en M2, au bloc « didactique » ainsi qu'au bloc « recherche ». Certains des enseignements de tronc commun, principalement ceux concernant la connaissance du contexte d'exercice, peuvent commencer dès le niveau licence, dans le cadre de la préprofessionnalisation, ou être approfondis après la titularisation. Une réflexion est menée pour assurer la complémentarité de ces enseignements aux différents niveaux de formation afin d'éviter les redites et de ne pas omettre des éléments essentiels à cette formation (cf. annexe 2).

Quelques principes généraux peuvent être proposés en tenant compte des éléments précédents :

- privilégier une formation articulant très étroitement les questions que se posent effectivement les étudiants et les stagiaires sur le métier, notamment à l'occasion de leurs stages et les acquis de la recherche issus des différentes disciplines universitaires identifiées ;
- éviter toute juxtaposition des interventions (du type : CM réalisés par des enseignants-chercheurs puis TD réalisés par des professionnels issus des différents corps) qui conduit à perdre de vue la nécessaire articulation des dimensions recherche et « terrain » pourtant exigée par une formation intégrative. Il est donc impératif de privilégier un travail collectif de construction et d'évaluation de ces modules, appuyé sur des temps de formation de formateurs identifiés, proposés aux enseignants-chercheurs, aux formateurs PESPE, aux praticiens et, si nécessaire, aux partenaires de l'école (associations de parents d'élèves ou CAPE -le Collectif Associatif Partenaire de l'École- par exemple) ;
- mettre en place des configurations de travail facilitant la rencontre entre étudiants ou stagiaires issus de différents parcours autour de questions et problématiques transversales aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ou propres à la cohérence longitudinale interne des disciplines. Ces temps doivent leur permettre de découvrir les compétences des différents acteurs de l'institution scolaire, de lutter contre certaines représentations erronées des missions et du travail effectif de chacun et d'apprendre à travailler ensemble. Ils doivent également permettre d'envisager l'élève de façon globale et dans la continuité de son parcours, incluant une réflexion sur son orientation ;
- identifier les compétences communes qu'il serait plus pertinent d'aborder à l'échelle d'une mention ou d'un parcours, en articulation étroite avec les autres UE du master concerné pour travailler certains objets de formation au plus près des besoins des étudiants et des stagiaires. Ceci exige aussi de tenir compte du calendrier et de la nature des épreuves de concours pour répartir les volumes horaires sur les quatre semestres du master.
- les formateurs doivent expliciter systématiquement les liens entre UE ainsi qu'avec les compétences en cours d'acquisition, pour permettre aux étudiants de saisir les enjeux de ces temps de formation, qu'il s'agisse de cours en inter-mentions, mentions ou parcours ;
- les équipes de formateurs doivent proposer des modalités d'évaluation anticipées, réfléchies collectivement, claires et cohérentes par rapport aux enjeux de la formation, permettant aux étudiants et stagiaires de manifester réellement les compétences communes en cours de construction plutôt que de se conformer de manière scolaire à un exercice sans signification ;
- les modalités pédagogiques proposées doivent être variées et permettre aux étudiants et aux stagiaires de nombreuses mises en situation ;
- valoriser autant que possible les travaux effectivement réalisés par les étudiants et les stagiaires dans les différents temps de formation en vue de l'acquisition de ces compétences transversales et de les amener à les partager au service d'une culture commune. Ceci permet d'encourager la curiosité de chacun à l'égard des diverses approches professionnelles mises au service de la réussite des élèves. Cette mutualisation peut notamment s'appuyer sur les outils numériques et constituer une base de données au service des étudiants et des futurs stagiaires. Le savoir élaboré au cours de

la formation pourra aussi être présentée lors des mastérialles en fin de M2 et sur des temps spécifiques inscrits au plan de formation où seraient présentées aux pairs les productions réalisées en master (vidéo, poster, mise en scène, expo photos, journal,...). C'est à travers de tels événements que l'ESPE d'Aquitaine peut être témoin des évolutions des publics qu'elle accueille en révélant les questionnements des stagiaires éclairés par la recherche, lesquels seront valorisés et diffusés au delà de l'ESPE aux professionnels intéressés.

Les enseignements info-documentaires

Proposition établie en regard du référentiel de compétences C2i2e (en particulier les compétences A1.3 et A1.5, A2.1 et A2.3, A3.3, B1.1 et B2.3), du référentiel de compétences enseignant, et du référentiel de compétences info-documentaires ERUDIST.

Dans les maquettes du master MEEF, cette ambition relève à la fois de la construction de l'identité professionnelle enseignante et de l'acquisition d'outils professionnels.

Il s'agit d'élever le niveau de formation initiale des élèves professeurs en développant leur autonomie de réflexion critique et leurs usages infos-numériques :

- Par la construction de compétences visant la maîtrise des littéracies numériques,
- Par l'actualisation et la formalisation de leurs compétences informationnelles,
- Par l'intégration de pratiques informationnelles raisonnées dans leur pratique professionnelle

La programmation proposée est au service de plusieurs objectifs complémentaires :

- la réussite des étudiants aux concours et au master MEEF,
- leur formation professionnelle
- et l'intégration dans les maquettes de formation de l'ESPE d'enseignements correspondants aux nouveaux programmes scolaires, surtout pour ce qui relève explicitement de l'EMI (en particulier aux cycles 3 et 4).

Cinq domaines principaux :

1. Maîtriser son environnement informationnel
2. Faire une recherche info-documentaire efficace
3. Connaître et respecter les règles éthiques et juridiques des TICE dans le cadre éducatif
4. Mettre en œuvre l'EMI dans son enseignement
5. Veille documentaire

Les stages

Les stages, tout au long du cursus de formation, sont des moments structurants de la formation et de ce fait répondent à un certain nombre de conditions. Ils sont encadrés, préparés et font l'objet d'analyses de pratiques. Ils sont intégrés à l'ensemble des modules de formation et servent de fil rouge dans la progression de l'acquisition des compétences professionnelles par l'étudiant. C'est du stage et des situations rencontrées que doivent émerger les observations professionnelles qui seront problématisées à l'ESPE.

L'ESPE d'Aquitaine, chargée d'organiser la mise en œuvre des stages en licence et master, prend l'attache du rectorat pour réaliser ces opérations (affectation des stagiaires, désignation des tuteurs, modalités d'accompagnement).

L'accompagnement du stagiaire dans l'établissement est assuré par un binôme de tuteurs (enseignant de l'ESPE d'Aquitaine, enseignant tuteur de l'établissement)

La mission d'accompagnement du binôme de tuteurs revêt plusieurs aspects:

- une mission d'accueil assurée par tuteur établissement ;
- une mission de formation ;
- une mission d'évaluation.

Le tuteur établissement constitue un relais pour l'institution et a le devoir de déclencher une procédure d'alerte, auprès du chef d'établissement mais aussi des corps d'inspection, pour tout problème susceptible d'entraver le bon déroulement du stage. Il en informe le tuteur ESPE.

Un guide du tuteur précise le cahier des charges du binôme de tuteurs. Sous forme adaptée, ce guide est diffusé et présenté auprès des étudiants concernés.

La formation portée par l'ESPE d'Aquitaine est une formation par alternance intégrative. Cela implique que progressivement, les lieux de stage deviennent de véritables lieux de formation en pleine cohérence avec les modules de formation dispensés dans les sites de l'ESPE d'Aquitaine. Cette cohérence est assurée pour chaque parcours par un groupe de suivi de la formation en établissement piloté par les co-responsables du parcours (enseignant université, enseignant ESPE, inspecteur).

Le pilotage de la formation en établissement ou en milieu professionnel de l'ensemble des mentions est assuré par un groupe constitué autour des trinômes responsables de chaque mention. Il présente chaque année au COSP un rapport sur la formation dans les établissements ou les milieux professionnels.

Afin de construire avec tous les établissements des lieux de stage conformes aux attentes, l'ESPE d'Aquitaine en relation avec le rectorat identifie des établissements référents, dont l'expérience en ce domaine est valorisée et permet une diffusion à l'ensemble du réseau.

Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

L'ensemble des universités a mis en place, pour leurs formations licence et master, une procédure générale d'évaluation des enseignements et des formations, des comités paritaires et des conseils de perfectionnement.

Ces dispositifs permettent de mieux appréhender les difficultés éventuelles et de disposer d'indicateurs fiables pour le pilotage pédagogique et le positionnement des formations. Ils seront élargis aux formations MEEF.

Il est donc souhaitable de promouvoir trois missions d'accompagnement et de développement de la démarche qualité en pédagogie : évaluation par les étudiants, auto-évaluation par les équipes pédagogiques, accompagnement dans la recherche et la mise en œuvre d'actions correctives (méthodes pédagogiques, dispositifs, etc.).

Les modalités d'évaluation des étudiants

Il est convenu de privilégier les évaluations par le biais du contrôle continu. Bien entendu, les étudiants d'un même parcours sont évalués dans les mêmes conditions quel que soit le lieu de leur formation.

Un jury académique se tiendra à l'issue de chaque semestre. Le conseil d'école devra se saisir du

débat sur la nécessité d'une session de rattrapage.

La réorientation des étudiants

En s'appuyant sur les BAIP des établissements, un bilan est fait au niveau de chaque mention et de chaque parcours avec chaque étudiant qui ne réussirait pas le concours et aurait obtenu sa première année de master MEEF. Des préparations aux concours d'un coût comparable au montant d'une inscription en master sont alors proposées aux étudiants ayant échoué au concours et confirmant leur projet professionnel vers l'Education nationale.

La poursuite d'études en M2 sur le même site de formation est assurée pour les étudiants qui le souhaitent et qui ont validé leur M1 de la même mention ou du même parcours, en dépit de leur échec au concours.

Pour les étudiants souhaitant changer de projet, l'ESPE d'Aquitaine propose une offre variée de parcours de master au sein de la mention PIF.

D'autre part, afin de diversifier les débouchés professionnels, des passerelles sont prévues entre les mentions et parcours du master MEEF, mais également vers les autres mentions de masters professionnels ou recherches portées par les universités partenaires.

Les services universitaires de bilans de compétences peuvent constituer des ressources en la matière pour les étudiants.

4.4. Formation Continue

4.4.1. Etat des lieux

L'ESPE d'Aquitaine et les universités assurent déjà dans le cadre du plan académique de formation (PAF) de nombreuses formations qualifiantes qui seront prises en charge par l'ESPE d'Aquitaine : les formations qualifiantes 2 CA-SH (options D et F) et la reconversion en documentation voire d'autres disciplines éventuellement, les préparations aux concours internes, les certifications C2I2E et CLES2, ...

L'IREM contribue régulièrement au plan académique de formation continue des professeurs de mathématiques (stages de formation, ateliers, séminaires, ..).

L'AROEVEN prend en charge des formations sur des problématiques liées à la vie scolaire.

La Délégation régionale du CNRS et le Rectorat ont initié une collaboration en vue d'accueillir des enseignants du secondaire dans les laboratoires. L'un des objectifs de cette action intitulée « Des enseignants dans les laboratoires » est de permettre aux enseignants d'actualiser leurs connaissances et d'intégrer de nouveaux concepts dans leurs cours.

La coordination de la conception et de la mise en œuvre de ces actions relève de la compétence de l'ESPE.

4.4.2. Offre de formation continue

Dans le cadre de l'ESPE d'Aquitaine, les universités et le rectorat peuvent poursuivre et amplifier le développement et l'animation de réseaux de formateurs, en s'appuyant pour cela sur différentes actions et dispositifs déjà déployés.

Dans ce contexte, les modules suivants sont proposés en formation continue en concertation et en complémentarité avec les actions d'impulsion et d'animation conduites par le rectorat :

- accompagnement des nouveaux programmes. Il s'agit de permettre aux enseignants d'acquérir les connaissances et compétences disciplinaires leur permettant de s'approprier les évolutions des programmes (par exemple la physique moderne, l'utilisation des probabilités et statistiques, l'introduction de l'informatique et des sciences du numérique (ISN), droit et grands enjeux du monde contemporain, les actualités de la recherche, le renforcement disciplinaire etc.) ;

- évolution des pratiques pédagogiques : évaluation, docimologie, enseignement par compétences, prévention du décrochage scolaire, prévention de l'illettrisme, analyse de pratiques, travail en équipe, liens école/famille... ;
- prévention et gestion de la violence, des situations de conflit, du stress, des discriminations, lutte contre le harcèlement. L'expertise des sciences humaines et sociales dans le champ de l'éducation doit être mobilisée pour l'ESPE dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle doit permettre de s'adapter aux demandes individuelles et collectives de formation continue des enseignants et personnels d'éducation, tout en s'intégrant, voire initiant le Programme académique de formation ;
- développement de la continuité des apprentissages de l'école au collège ;
- développement et renforcement de la liaison Bac-3/Bac+3. Différentes actions sont actuellement mises en œuvre, généralement sous la forme d'expérimentations effectuées dans le cadre de collaborations nouées entre établissements du secondaire et du supérieur : organisation de rencontres entre enseignants de lycée et d'université, mise en place d'échanges de services destinés à promouvoir des équipes pédagogiques mixtes, organisation de rencontres entre chercheurs et enseignants du secondaire, stages d'enseignants du secondaire dans les laboratoires de recherche. Ces actions ont vocation à être étendues et structurées dans le périmètre de l'ESPE d'Aquitaine ;
 - accompagnement des nouveaux enseignants dans le domaine des TICE : l'ESPE d'Aquitaine assure une formation continue pendant les deux premières années d'exercice dans les domaines des TICE et l'analyse des pratiques/problèmes afin de faciliter et d'accompagner la prise de fonctions et agir tout de suite pour améliorer les pratiques (ex : aider les élèves en difficulté scolaire par le biais des innovations pédagogiques /TICE) ;
- préparations aux concours internes (CAPES et agrégation, CPE) et formations qualifiantes (2CA-SH options D-F, reconversions, certifications C2I2E et CLES2) ;
- pour les doctorants et enseignants nouvellement recrutés dans le supérieur, les universités assurent une initiation à la pédagogie universitaire, à la formation innovante, à la prise en charge de la diversité des publics, à l'évaluation des formations ;
 - modules spécifiques pour l'enseignement des langues :
 - o enseigner les langues dans chaque cycle, de la maternelle au lycée. Pour chaque langue, un module est organisé soit en stages intensifs soit en cours du soir pour toutes les langues enseignées dans les établissements de la région ;
 - o pour les enseignants (DNL) des classes européennes, une formation disciplinaire dans la langue étrangère est prévue sous forme de stages intensifs/cours du soir pour accompagner les enseignants vers un perfectionnement (et la certification) dans la langue dédiée ;
 - o enseigner le FLE. Cette spécialité pourrait être proposée aux enseignants de français et aux enseignants du 1^{er} degré.
- enseignement des sciences et technologies
 - o Quels que soient les secteurs, l'ESPE d'Aquitaine contribue à dynamiser la Convention d'accueil des enseignants dans les laboratoires impliquant le CNRS
 - o Maison pour la Science et la Technologie d'Aquitaine (MpST-Aq)

La MpST-Aq a pour objectifs essentiels la coordination de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale, leur valorisation et la communication au service des enseignants acteurs de la formation au sein des établissements des premier et second degrés. Ainsi, il s'agit de passer d'une structure fonctionnelle constitutive du « biotope actuel » à une structure en réseau, positionnant la MpST-Aq (centre régional et satellites départementaux) en tant qu'acteur apte à assurer conjointement avec l'ESPE d'Aquitaine le rôle de coordination. L'ESPE a d'ailleurs pour spécificité, dans ce cadre, de pouvoir mobiliser des compétences en termes de composantes didactiques et de formation professionnelle des enseignants. Les offres de formation doivent

prendre en compte de façon systématique ces compétences.

Après avoir défini l'offre de formation en collaboration étroite avec le MpST-Aq, l'ESPE d'Aquitaine pourra alors s'engager dans le déploiement de cette offre de formation, mettre à disposition les locaux de ses sites départementaux pour accueillir les satellites de la MpST-Aq ainsi que des ressources humaines (en particulier au niveau de l'animation académique de la Maison). L'ESPE s'engage donc très fortement dans le déploiement de l'offre de formation de la MpST-Aq.

4.4.3. Convention de formation continue

La formation continue fait l'objet d'une convention cadre entre Rectorat et ESPE d'Aquitaine. Cette convention doit préciser les engagements respectifs des parties prenantes, en particulier la contribution du Rectorat en termes de moyens et l'engagement de l'ESPE d'Aquitaine en matière de formation.

Le Rectorat et l'ESPE d'Aquitaine organisent en collaboration :

- des séminaires sur les parcours de formation rassemblant les équipes pédagogiques et les tuteurs de terrain (stages d'observation et de pratique accompagnée en M1, stages en responsabilité en M2) ;
- un module de formation de 3 jours pour les tuteurs des fonctionnaires stagiaires (FSTG) ;
- un module de formation de 3 jours pour les tuteurs des contractuels admissibles enseignants (CAE) ;
- des sessions de formation au C2I2E et au CLES2.

4.4.4. Pilotage de la formation continue

Un comité formation continue fonctionne au sein du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique. Sa mission est d'établir un programme pluriannuel de formation à partir, en particulier, de l'analyse et de l'état des lieux des besoins de formation des enseignants qui relèvent de la compétence des corps d'inspection et de la Direction de la Pédagogie.

4.4.5. Service de la Formation continue

Il existe un service dédié de Formation Continue au sein de l'ESPE d'Aquitaine.

La formation continue s'inscrit dans le cadre de la formation tout au long de la vie (FTLV) et s'adresse aux adultes en reprise d'études.

Elle leur permet d'acquérir un diplôme, de valoriser une expérience professionnelle, d'acquérir ou de perfectionner des connaissances, d'envisager une reconversion professionnelle.

Le service de formation continue propose un accompagnement du retour en formation, une offre diversifiée de formations diplômantes, un suivi de la formation dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.

Pour ce qui est du dispositif de VAE, VAP et VES, le conseil, la constitution des dossiers, l'accompagnement des candidats, la constitution des jurys de validation sont des tâches que ce service a à assurer. De plus, par un conseil personnalisé et une mise en place de parcours spécifiques de tutorat, il permet aux candidats à la VAE, VAP et VES de satisfaire aux exigences attendues.

Nous privilégions une relation humaine de qualité. Notre expérience en la matière montre que le public concerné par ces reprises d'études est constitué de personnes volontaires et impliquées qui font parfois le choix de renoncer à une situation stable pour effectuer une reconversion. Mais ces

situations de reconversion supposent une remise en cause de la personne dans son cursus personnel et entraînent des difficultés, bien légitimes, spécifiques à ce type de public. La rupture nécessaire doit être accompagnée pour augmenter les chances de réussite de ce public particulier, et éviter ainsi les abandons en cours de formation.

4.4.6. Formation des PEMF et des MAT (premier degré) et des PFA (second degré)

Pour une formation de qualité, L'ESPE d'Aquitaine a besoin d'un vivier de formateurs aux compétences spécifiques afin d'aider les étudiants et les stagiaires dans leur construction professionnelle et de favoriser ainsi leur développement professionnel. Les enseignants-formateurs référents identifiés dans les réseaux d'établissements et d'écoles dédiés à la formation bénéficient régulièrement de formations, dans le cadre de leur formation continue. Celle-ci peut être diplômante en 2 ou 3 ans au niveau master par le biais de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation » ou de Diplômes universitaires (DU). Elle est inscrite dans le PAF.

Dans le cadre des nouvelles certifications CAFPEMF et CAFPFA, l'ESPE d'Aquitaine peut également être opérateur et proposer une diplomation.

Au sein du réseau d'établissements, PEMF, MAT et PFA animent la réflexion pédagogique des enseignants et deviennent des référents pour les tuteurs et conseillers pédagogiques relevant du réseau.

Formation spécifique des PEMF

La formation des PEMF (préparation aux épreuves du CAFIPEMF) est assurée par les services de la DSDEN complétés de formateurs de l'ESPE d'Aquitaine. La mise en œuvre des nouvelles dispositions des épreuves (circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 et Décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ; arrêté du 20-7-2015) doivent favoriser la prise en considération du cursus professionnel dans la formation universitaire de Master. Les offres de formation PIF de l'ESPE d'Aquitaine doivent y pourvoir comme elles facilitent grandement depuis quelques années l'accès des enseignants au Master MEEF.

Formation spécifique des tuteurs et des maîtres d'accueil temporaire

Les enseignants des premier et second degrés qui accueillent et accompagnent les étudiants à l'occasion de leurs stages d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité (les maîtres d'accueil temporaire dans le premier degré et les actuels conseillers tuteurs dans le second degré, par exemple) bénéficient d'une formation de manière à construire une véritable cohérence entre les actions et les lieux de formation des futurs enseignants. L'ESPE d'Aquitaine anime, en relation avec les corps d'inspection, les formations de tuteurs programmées dans le cadre du plan académique de formation (PAF).

Ces actions s'inscrivent dans une continuité affirmée depuis plusieurs années sous des formes diverses : formations en circonscription à l'initiative de la DSDEN ou de l'ESPE pour le 1^{er} degré ; en établissement ou par regroupement à l'ESPE pour le 2nd degré. Dans tous les cas, les formations sont d'initiative et de mise en œuvre conjointes ESPE-DSDEN. Le projet vise à systématiser les formations permettant ainsi aux titulaires de construire les compétences nécessaires à l'accueil des étudiants. Lier formation et accueil de stagiaires doit permettre de constituer un vivier de classes et d'éviter ainsi l'annuelle difficulté de début d'année d'affectation d'étudiants en stage. Un projet de FOAD est en cours d'étude et pourra constituer une réponse aux situations rencontrées par les MAT lors des stages. La plate-forme à distance pourra proposer des références documentaires et bibliographiques, des informations utiles, un forum permettant les échanges entre MAT, formateurs et ESPE.

De même l'ESPE d'Aquitaine, en collaboration avec les services universitaires de pédagogies (SUP) des universités partenaires, identifie, au sein des universités, des EC expérimentés, tuteurs potentiels des enseignants et des EC nouvellement nommés dans le supérieur. Afin de constituer un vivier de formateurs, des formations à la pédagogie et des ateliers de mise à distance de leurs pratiques donnant lieu à attestation certifiante sont proposés.

L'ESPE d'Aquitaine a pour vocation de coordonner la conception et la mise en œuvre d'actions de formation continue ne relevant pas directement du pilotage pédagogique académique (mise en œuvre de nouveaux programmes, accompagnement des réformes, suivi des évaluations) qui reste sous la responsabilité du rectorat.

4.5. Synthèse et organisation territoriale de l'offre de formation

L'offre de formation portée par l'ESPE d'Aquitaine est déployée au plus près des établissements scolaires en utilisant les sites départementaux de l'ESPE d'Aquitaine et les sites universitaires. Cette offre de formation pour de nombreux CAPES peut être territorialisée, avec une logique de suivi plus forte associant le tuteur de l'établissement et le formateur de l'ESPE, afin d'éviter les trop nombreux déplacements et l'épuisement des stagiaires et de renforcer le lien avec le « terrain ».

Le tableau suivant montre la répartition par département de l'offre de master.

<i>Mention</i>	<i>Liste parcours</i>	24	33	40	47	64
MEEF 1^{er} degré		x	x	x	x	x
<i>MEEF second degré</i>	arts plastiques (CAPES)		x			
	documentation (CAPES)		x			
	éducation musicale et chant choral (CAPES)		x			
	histoire et géographie (CAPES)		x			x
	langues régionales : basque (CAPES)					x
	langues régionales : occitan (CAPES)			x		
	langues vivantes étrangères : allemand (CAPES)		x			
	langues vivantes étrangères : anglais (CAPES)		x			x
	langues vivantes étrangères : espagnol (CAPES)		x			x
	langues vivantes étrangères : italien (CAPES)		x			
	lettres : option lettres classiques ; option lettres modernes (CAPES)		x			x
	mathématiques (CAPES)		x			x
	philosophie (CAPES)		x			
	physique chimie (CAPES)		x			x
	sciences économiques et sociales (CAPES)		x			
	sciences de la vie et de la Terre (CAPES)		x			
	éducation physique et sportive (CAPEPS)		x			x
Parcours formant les enseignants de lycée technique et professionnel (CAPET et CAPLP)		x				
<i>MEEF encadrement éducatif</i>	<i>CPE</i>		x			

<i>MEEF pratiques et ingénierie de la formation</i>	documentation et système d'information (M1 et M2)		x			x
	édition scolaire et éducative (M2)		x			
	formateur en développement durable (M1 et M2)				x	
	enseignant, formateur dans le monde associatif et économique (M2)	x	x	x	x	x
	Handicap, difficultés et vulnérabilité (M2)				x	
	innovation, didactique et conseil en formation (M2)		x			
	pilotage de projets éducatifs en local et à l'international (Pipeli) (M2)		x			
	médiations culturelles et patrimoniales			x		

4.6.1. Formation à distance

Du fait de l'étendue du territoire, du caractère non central de la métropole bordelaise et de la distance existant entre le sud et le nord du territoire de l'académie, la mutualisation par le moyen des TICE est recherchée afin de promouvoir la formule dite du « présentiel amélioré ». Il ne s'agit jamais de remplacer les formations en présentiel par des actions à distance, mais d'enrichir les formations en présentiel et de permettre l'accès aux formations à certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants salariés et les étudiants à besoins particuliers.

La formation à distance est déployée et améliorée en synergie avec les acteurs au regard de l'existant, à savoir : intégration des modules d'enseignement systématique sur la plate- forme Moodle, couplage des cours avec une diffusion instantanée et/ou différée de ceux-ci via A2C. L'offre à distance peut concerner de façon innovante le réseau des établissements français à l'étranger, via l'AEFE.

L'importance d'un suivi et d'un tutorat de ces actions de formations à distance apparaît conséquemment. Un dispositif de suivi et tutorat est mis en place pour assurer la pérennité du système et la cohérence des interactions entre usagers et prescripteurs. A travers les expériences diverses, riches et cohérentes déjà en vigueur dans les établissements concernés par l'ESPE d'Aquitaine, ce point apparaît comme une priorité avec des dispositions opérationnelles simples à mettre en œuvre.

4.7. Dispositifs de formation spécifiques

4.7.1. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

Dans le cadre des maquettes de formation des cursus licence, une bonne partie de celles-ci intègre déjà des UE de langues qui sont souvent obligatoires pendant les 3 années de la licence. Ainsi 20 langues sont proposées dans le cadre des CLES/CLUB.

Les établissements ont mis en place pour la majorité des étudiants des dispositifs de certification (CLES, TOEIC).

L'ESPE d'Aquitaine peut utiliser les mêmes contenus (disponibles en présentiel et à distance) pour les modules de langue en master MEEF.

L'ESPE d'Aquitaine organise des enseignements de langue vivante étrangère ou régionale dont les groupes ne dépassent 20 étudiants pour garantir une formation de qualité.

Dans toutes les mentions du master MEEF, une UE langue, non compensable, est mise en place en M1 et en M2. Ces enseignements placés dans le bloc disciplinaire font un total d'au moins 48h. En fonction des résultats de l'étudiant à des tests de positionnement en début d'année, on lui proposera des compléments de formation hybride sur la base de ceux déjà existants.

La certification en langues pouvant être acquise au cours des trois années suivant la titularisation par les lauréats des concours de l'enseignement, l'ESPE d'Aquitaine, dans le cadre de la formation continue, est en mesure, en s'appuyant sur l'université de Bordeaux Montaigne, de proposer une formation suivie d'une certification de niveau B2 (CLES2) dans les langues suivantes : allemand, arabe, anglais, espagnol, grec moderne, italien, portugais et russe. Les modalités sont les suivantes : enseignements organisés par groupe de niveau de compétences, 2h hebdomadaires sur 24 semaines par niveau. Une possibilité de rationalisation des coûts est à prévoir entre l'université de Bordeaux Montaigne, le Rectorat et l'ESPE d'Aquitaine.

Les étudiants de la mention second degré suivant leur formation à Pau sont incités à entrer dans le dispositif IDEFI PYREN, centré sur le transfrontalier et le trilinguisme. L'enjeu est d'une part de développer les enseignements de langues pour non-spécialistes, et d'autre part de développer les stages transfrontaliers pour les spécialistes de langues étrangères et régionales. Les enseignements de langues dispensés au niveau master peuvent être adaptés à la spécificité métier, sur l'exemple de ce qui est actuellement mis en œuvre à Bordeaux dans le périmètre sciences et technologies avec des enseignements de langues centrés sur la connaissance des systèmes éducatifs à l'étranger, avec une coloration disciplinaire.

L'ESPE d'Aquitaine a vocation à favoriser, mutualiser et élargir ces initiatives.

L'ESPE d'Aquitaine, dans le cadre d'un enseignement de langue respectant la diversité linguistique, propose au même titre que pour les autres langues vivantes un enseignement de langues régionales : basque et occitan. Cette offre prend en compte les besoins académiques (postes bilingues dans le premier degré et postes d'enseignants certifiés dans le second degré). Sa mise en œuvre est facilitée par la présence à l'ESPE d'Aquitaine, à l'université de Bordeaux Montaigne et à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, d'enseignants et d'enseignants chercheurs qualifiés en occitan.

Cette formation concerne la préparation au CRPE bilingue et la formation des PES, ainsi que celle des PLC de basque et d'occitan.

L'ESPE d'Aquitaine organise des stages d'habilitation pour les langues régionales : basque et occitan.

4.7.2. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

4.7.2.1. État des lieux

En matière de numérique et de TICE, il est important de permettre aux étudiants d'acquérir et de maîtriser deux types de compétences :

- d'une part l'usage avancé, dans un cadre général, des outils et environnement numériques ;
- d'autre part la connaissance et la mise en œuvre des technologies numériques dans le contexte de l'enseignement et de la pratique de la discipline.

Concernant le premier aspect, tous les étudiants bénéficient, au sein des différents établissements partenaires de l'ESPE d'Aquitaine, d'un environnement numérique de travail avancé, qu'ils utilisent et pratiquent au quotidien. Ils sont, en général, également familiers de l'usage de plates-formes pédagogiques numériques à travers des activités de présentiel enrichies ou des modules dispensés à distance. La généralisation de la préparation du C2i niveau 1 au niveau du cycle licence est venue consolider ce champ de compétences dans la mesure où elle est intégrée à l'offre de formation.

Concernant le second aspect, tous les établissements partenaires ont développé des préparations à la certification C2i2e, en présentiel et à distance, avec plate-forme, test de positionnement et évaluation en situation d'enseignement liés au stage.

Il est à noter que différentes expérimentations spécifiques sont actuellement en cours de développement, et viendront enrichir l'écosystème de l'ESPE d'Aquitaine. Il s'agit par exemple de l'utilisation d'outils dédiés à l'expérimentation en mathématiques (WIMS), particulièrement utiles pour faciliter la compréhension et l'appropriation par les élèves d'une matière réputée abstraite.

Une voie d'expérimentation porte aussi sur l'enseignement aux étudiants en situation de handicap car l'une des universités organise déjà une certification « handicap » qui peut être élargie.

Il en est de même de la certification existante sur le développement durable (C2iMEAD).

Il faut enfin signaler que plusieurs des établissements partenaires ont construit des services universitaires de pédagogie (SUP) ; une de leurs missions est l'appui à l'innovation en matière d'ingénierie pédagogique numérique et de TICE. Ces services permettent de développer et de mutualiser les compétences et initiatives en matière d'utilisation du numérique au service de l'innovation pédagogique, ce qui constitue un atout supplémentaire au service des missions de l'ESPE d'Aquitaine.

4.7.2.2. Projet numérique

Le numérique

La culture numérique se déploie dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Proposer un projet numérique c'est tout d'abord identifier un besoin spécifique chez les élèves dont les futurs enseignants auront la responsabilité. Si le numérique participe à l'innovation pédagogique, il n'en est pas le seul ressort. Il conviendra d'intégrer la réflexion sur sa pertinence dans un champ plus large qui pourrait être le champ de l'innovation.

En M1

En M1 MEEF, quel que soit son parcours, tout étudiant suit une formation au/par le numérique dans le cadre d'une UE spécifique pour la mention 1^{er} degré et de manière transversale pour la mention 2nd degré sachant que certains concours intègrent des supports numériques dans les épreuves orales d'admission.

Cette formation porte à la fois sur la connaissance des systèmes numériques. Elle permet l'acquisition d'une meilleure connaissance de la culture numérique des élèves et des apports du numérique à la pédagogie et à la didactique de leurs disciplines.

En M2

L'année de M2 voit la réalisation d'un « Projet pédagogique numérique » en S3 et S4. Le projet fait l'objet d'une production qui peut être présentée individuellement ou à plusieurs. Le support du projet est mono disciplinaire ou pluri disciplinaire. Dans l'éventualité d'un travail collectif, chaque fonctionnaire stagiaire ou étudiant doit montrer distinctement sa part de production.

La stratégie

L'apport du numérique dans un processus pédagogique réfléchi et organisé se fait en lien avec la didactique et la pédagogie disciplinaires. Cette réflexion en acte est déployée dans l'ensemble de l'offre de formation initiale.

Pour aider les acteurs à rester vigilants sur les avancées technologiques et les autres éléments de culture numérique, un volet « maîtrise technique » est quant à lui mis en œuvre. L'ESPE d'Aquitaine propose des renforcements pour « les outils de l'ingénieur » et un module spécifique optionnel appelé « Innovation Numérique ».

Les compétences nécessaires au développement d'une culture et d'une pratique numériques

Que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue de tous les acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, il convient de développer une culture numérique.

Il convient de donner aux étudiants les clefs de la création d'un projet par la pratique d'une ingénierie de projet étroitement articulé avec le référentiel des compétences du C2i2E.

Le cadre des compétences que l'on trouve dans le texte de certification du C2i2E est éclairant à bien des égards. Il permet de créer un projet, de le tester, de l'évaluer, de vérifier la pertinence des sources, de vérifier les limites des droits et devoirs qu'impose cette nouvelle posture vis à vis de l'information elle-même.

Au sein des formations initiales et continues

Pour acquérir ces compétences, il est nécessaire, d'une part de confronter les étudiants et les enseignants à une panoplie d'outils numériques issus de catégories différentes (plates-formes pédagogiques, outils de formation à distance, services de production/médiatisation des ressources, outils de travail collaboratif), La formation intègre un volet portant sur l'évaluation des compétences numériques (C2i2e).

Un appui technique

Du point de vue de la formation des enseignants des premier et second degrés et des enseignants du supérieur, un service chargé du numérique accompagne la formation permettant de valoriser les apports pédagogiques du numérique et de réaliser le montage de parcours d'apprentissage intégrant celui-ci. La formation s'appuie sur les théories de l'apprentissage, la connaissance des pratiques numériques des élèves (écoliers, collégiens, lycéens), les résultats de la recherche, une veille sur les outils. Il s'agit donc de former aux outils (maîtrise technique) et à l'usage de ces outils pour l'éducation (visée pédagogique).

Le mode de formation traditionnel en présentiel pourra à l'avenir être complété par des dispositifs hybrides. Cette transformation sera appuyée par un dispositif de formation et d'accompagnement spécifique des formateurs de l'école.

Le numérique, un monde ouvert

Les étudiants peuvent effectuer des stages au sein des collectivités territoriales et des fédérations partenaires de l'école, pour envisager des passerelles entre le monde des structures péri et extra scolaires et le monde de l'éducation. Le numérique trouve ici un pont naturel s'intégrant parfaitement dans le cadre « des éducations à ... ». Le dispositif de formation des jeunes en service civique peut ainsi être aidé par une action concertée de nos formateurs au numérique et de l'ensemble des parties prenantes de ces actions sur des terrains autres que le champ stricto sensu de l'enseignement scolaire.

L'ESPE d'Aquitaine s'engage donc fortement dans le développement de compétences sur les usages numériques en :

- généralisant les usages numériques dans les formations initiales ;
- développant une offre de formation continue dans le cadre d'un cahier des charges défini avec les partenaires de l'ESPE d'Aquitaine ;
- soutenant une politique de recherche et recherche-action sur les usages numériques en lien notamment avec des interlocuteurs tels que la Direction Académique au Numérique et les départements des autres universités (SUP).

Il convient aussi de développer des partenariats avec les collectivités territoriales qui font les choix de matériels mais aussi avec les partenaires privés (CASDEN, MAIF...), les associations partenaires (CAPE, ANAE), les acteurs du périscolaire (l'Association des Maires de France), le réseau CANOPE, ...

Un cahier des charges de la formation initiale et de la formation continue est mis en place ainsi qu'un partenariat académique déployé sur les départements autour de la formation et la recherche sur le développement des usages numériques. Ce cahier des charges prend en compte la richesse des interlocuteurs et les domaines de compétences des différents acteurs.

4.7.2.3. La certification C2i2E

Le C2i2e atteste des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne. L'arrêté du 14-12-2010 publié au Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011 explicite le référentiel et les modalités de certification du C2i2e.

L'acquisition des compétences du C2i2e est intégrée sur l'ensemble du cursus master. L'ESPE d'Aquitaine organise la certification des futurs professionnels de l'éducation et de l'enseignement en cours de M2, en lien avec le stage en responsabilité. Les étudiants exploitent ainsi les équipements déployés dans les écoles et les EPLE en situation d'enseignement et d'encadrement éducatif, et bénéficient du conseil et de l'expertise de leur maître formateur ou conseiller tuteur.

L'ESPE d'Aquitaine met à disposition des étudiants, des techniciens et différents matériels pour expérimenter de nouveaux outils.

Le processus de certification repose sur la constitution d'un Dossier Numérique de Compétence (DNC), faisant état des savoirs, des aptitudes et des compétences du candidat au regard du référentiel C2i2e. Ce dossier est organisé autour de quatre grands principes :

- une démarche active et individuelle à l'initiative des postulants à la certification ;
- une démarche accompagnée par un référent ;
- une démarche accompagnée par une formation et des outils ;
- un échéancier à respecter.

Le jury d'admission C2i2e certifie le candidat après étude du DNC si 23 des 28 compétences du référentiel national sont validées, avec un maximum de 2 compétences non validées par domaine. Développant une offre de formation continue dans le cadre d'un cahier des charges défini avec ses partenaires, l'ESPE d'Aquitaine propose la préparation à la certification C2i2e aux professionnels de l'éducation et enseignants en poste du 1^{er} degré, du 2^d degré et du supérieur.

4.8. Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Chaque établissement dispose d'une structure permettant l'accueil des publics spécifiques.

Le département ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés) a pour mission de

développer ces actions d'accueil.

Les sportifs de haut niveau relevant des mentions déployées sur plusieurs sites géographiques sont affectés sur le site le plus proche de leur centre d'entraînement. À leur demande, l'organisation sur 2 ans de l'année de formation de M1 peut être mise en œuvre. Ce dispositif peut également être envisagé en M2 avec l'accord des autorités académiques s'agissant des fonctionnaires stagiaires.

4.9. Le service de documentation

Il est composé :

- d'un service central à vocation administrative et organisationnelle situé sur le site de Gironde à Mérignac ;
- de 6 Centres de Ressources Documentaires (CRD) : Agen, Bordeaux-Caudéran, Mérignac, Mont de Marsan, Pau et Périgueux ;
- du centre de documentation et de recherche Félix Pécaut qui abrite une partie du fonds patrimonial de l'ESPE d'Aquitaine sur le site de Pau.

Cet ancrage territorial fort, au plus près des usagers permet d'offrir un service de proximité adapté aux différentes contraintes et spécificités pédagogiques locales.

Le service de la documentation est placé sous la responsabilité du directeur de l'ESPE d'Aquitaine, il est associé au Service Commun de Documentation de son établissement de rattachement. Ses missions sont :

- l'accueil du public au sein des différents CRD ;
- l'acquisition, le traitement, le signalement et la communication des documents nécessaires à la formation initiale et continue des enseignants et des étudiants ainsi qu'à la recherche ;
- l'information et la formation des utilisateurs à la méthodologie documentaire et à la recherche d'information ;
- la participation à la production, à la diffusion et à la valorisation de l'information scientifique et de produits documentaires ainsi que l'indexation et le signalement de la production numérique ;
- la participation aux projets d'action culturelle, de valorisation scientifique et d'orientation professionnelle de l'ESPE ;
- la coopération avec d'autres instances documentaires dans le cadre des différents réseaux internationaux et régionaux ;
- la participation à des projets avec les autres instances de l'ESPE.

Le Service de la Documentation met en œuvre la politique documentaire de l'ESPE d'Aquitaine.

Les CRD proposent des fonds spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie, des didactiques disciplinaires, de la recherche et de la formation ainsi que de la littérature de jeunesse. Ils sont accessibles à tous pour consultation sur place mais réservés aux usagers inscrits pour l'emprunt et le prêt entre bibliothèques selon des conditions définies.

La mise en place d'une offre numérique accessible dans les CRD et surtout à distance pour la communauté de l'ESPE constitue une priorité.

Les CRD font partie du réseau documentaire universitaire bordelais avec lequel ils partagent, notamment, le même SIGB, des abonnements à des ressources numériques, la conservation concertée des périodiques ...

Les axes retenus dans le cadre du projet de service consistent à positionner le service de la documentation au cœur de la formation et de la recherche en affirmant :

- la place centrale des usagers, de leurs demandes et de leurs besoins
- l'identité des CRD comme lieux de formation en liaison avec les enseignements info-documentaires et les enseignants-documentalistes
- la place des CRD comme bibliothèques de référence en enseignement et éducation en Aquitaine en lien avec ses partenaires et collaborateurs
- Le fonctionnement des CRD comme lieux de vie et de médiation culturelle.

Le projet de service développe les actions mutualisées et transversales des CRD qui sont basées sur les attentes des usagers et leur adéquation avec les politiques d'acquisitions.

5. Organisation de la mission de coordination des formations

5.1. Les équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés).

Cette description permet d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation.

5.1.1. Les équipes pédagogiques

En lien avec la carte des formations MEEF sur le territoire aquitain, des équipes pédagogiques sont constituées par mention et par parcours. Elles regroupent les enseignants, enseignants chercheurs et praticiens intervenant dans la formation MEEF correspondante.

Sous le vocable praticiens nous regroupons les enseignants exerçant tout ou partie de leurs activités en établissements scolaires, les corps d'inspection, les chefs d'établissement ...

Les projets de formation et les maquettes de chaque parcours sont évalués par des groupes de travail réunissant les personnels rattachés à l'ESPE d'Aquitaine, des représentants des universités partenaires, des représentants de l'institution scolaire et des partenaires de l'école :

- en groupes de travail communs pour l'organisation du tronc commun aux différentes formations et l'offre « enseignement » en licence ;
- en groupes de travail par mention et/ou par parcours.

Différentes catégories de personnels composent les équipes pédagogiques. Les principes suivants orientent la constitution des équipes pédagogiques :

- les activités d'enseignement cours/td (horaires enseignants) sont assurées pour au moins 20 % des enseignements par des professionnels sur l'horaire maquette de chaque parcours avec un minimum de l'ordre de 10 % pour la globalité des blocs disciplinaire didactique et recherche;
- les activités de suivi, tutorat, accompagnement sont assurées pour au moins 20 % des enseignements par des professionnels.

Des équipes pédagogiques transverses sont constituées afin de construire, dans la progression, des enseignements communs entre mentions ou parcours. Ce programme de formation, basé sur le référentiel de compétences métier est adossé aux équipes de recherche du site travaillant dans le champ de l'éducation (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences cognitives, neurosciences, sciences politiques, histoire, philosophie, ...). L'accent est mis sur les connaissances fondamentales, les savoirs professionnels et les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant en vue des apprentissages de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Pour chaque parcours, la responsabilité du recrutement de l'équipe pédagogique est assurée sous la coordination des trois responsables du parcours. Les corps d'inspection font des propositions pour les professionnels de terrain, l'ESPE d'Aquitaine et les universités pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

5.1.2. Animation pédagogique

L'ampleur de l'offre de formation nécessite une coordination pédagogique au niveau académique mais également au niveau de chaque site départemental. Des rencontres départementales régulières, dans le cadre de réunions de régulation, regroupant des représentants des sites de l'ESPE d'Aquitaine et des représentants des sites universitaires, permettent d'assurer la cohérence et l'intégration des formations vers les différents métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

5.1.2.1. Au niveau licence

La coordination de l'offre est assurée par un groupe de travail académique qui propose le cadre horaire, les contenus pédagogiques et les modalités de stage.

5.1.2.2. Au niveau master

L'ESPE d'Aquitaine est le garant, à l'échelle académique, de la cohérence de chaque mention et veille à la pertinence des modalités de mise en œuvre et au respect du cahier des charges.

Les mentions se réunissent en jurys académiques à l'issue de chaque semestre. Pour la mention second degré, des commissions pédagogiques de parcours se réuniront pour avis au préalable.

Le comité « formation initiale », instauré au sein du COSP, est force de propositions pour l'amélioration continue de l'offre de formation ESPE. Il réunit les responsables de formation et des représentants des usagers.

5.2. La coordination entre les équipes pédagogiques

Cette coordination est pour partie décrite dans les sections 4.1.1 et 4.1.2. En complément, les précisions suivantes montrent l'implication de chacun des partenaires dans la coordination de l'offre de formation.

5.2.1. Coordination au niveau de la mention

Chaque mention est pilotée par un enseignant chercheur. A ce responsable est associé un autre représentant universitaire ainsi qu'un référent représentant l'institution scolaire :

- mention *Enseignement du 1^{er} degré* : le responsable est un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE d'Aquitaine. A ce responsable est associé un référent des universités partenaires et un référent de l'institution scolaire (le DASEN du département des Landes) ;
- mention *Enseignement du second degré* : le responsable est un enseignant chercheur de l'université de Bordeaux Montaigne. A ce responsable est associé un référent universitaire rattaché à l'ESPE d'Aquitaine et un référent de l'institution scolaire (directeur de la pédagogie ou doyen des IA-IPR) ;
- mention *Encadrement éducatif* : le responsable est un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE d'Aquitaine. A ce responsable est associé un référent des universités partenaires et un référent de l'institution scolaire (IA-IPR Établissement et Vie Scolaire) ;
- mention *Pratiques et Ingénierie de la Formation* : le responsable est un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE d'Aquitaine. A ce responsable est associé un référent des universités partenaires et un professionnel de la formation, un représentant d'une chambre consulaire ou un représentant de la société civile concerné par ces formations.

Les responsables de mention sont proposés par le directeur et approuvés par le conseil d'école.

5.2.2. Coordination au niveau des parcours

Chaque parcours de mention est piloté par trois responsables représentant l'ESPE d'Aquitaine, une université partenaire et l'institution scolaire. La gestion opérationnelle de chaque parcours est assurée par les responsables des universités. Les corps d'inspection référents pour le parcours sont associés à l'élaboration de la mise en œuvre de chaque parcours.

Pour la mention 1er degré, déployée dans chacun des cinq départements de l'académie, pour chaque département, la responsabilité locale est assurée par un responsable rattaché à l'ESPE d'Aquitaine associé à un référent d'une des universités partenaires et à un référent IEN du département

Pour la mention second degré, les responsables sont un représentant d'une université partenaire (deux si le parcours est déployé sur les sites géographiques de Pau et Bordeaux), un responsable rattaché à l'ESPE d'Aquitaine, et un IA-IPR référent de la discipline

Pour la mention PIF, les responsables sont un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE d'Aquitaine, un responsable d'une université partenaire et un référent représentant des corps d'inspections.

Les responsables de parcours sont proposés par les équipes pédagogiques en accord avec le responsable de la mention et approuvés par le conseil d'école.

5.3. Le conseil de perfectionnement et d'amélioration continue des formations

Un conseil de perfectionnement est mis en place pour chacune des quatre mentions.

Le conseil de perfectionnement de chaque mention est composé du responsable de la mention (qui en assure la présidence), des responsables de parcours, de représentants du monde professionnel, de représentants étudiants.

Son rôle est d'assurer la mise en œuvre de l'offre de formation, de rendre compte de son exécution, d'évaluer la qualité de la formation et de proposer une amélioration continue de celle-ci. Il se réunit au moins une fois par an.

L'instauration de conseils de perfectionnement dans chacune des mentions du Master MEEF permet de garantir un dialogue continu entre les milieux professionnels concernés, les enseignants et les étudiants afin de mieux associer les partenaires socio-économiques à l'élaboration de l'offre de formation. Celle-ci doit prendre appui sur un travail collectif, associant les étudiants ainsi que les partenaires du monde professionnel (rectorat et services académiques particulièrement). Le rôle de ce conseil est d'éclairer le responsable du diplôme sur les évolutions sociétales et professionnelles afin d'intégrer ces mutations dans les enseignements et faciliter l'insertion ou le développement professionnel des étudiants en s'assurant de la pertinence des compétences développées. Les questions abordées sont : l'adéquation des formations, les stages, les débouchés, l'insertion, les emplois en émergence.

5.4. Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE¹

5.4.1. Liens avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires

Les fonctions supports de proximité de l'ESPE d'Aquitaine, en relation permanente avec les fonctions supports de l'établissement de rattachement, en particulier au moment de la campagne d'emploi, de l'élaboration du budget, de la réalisation de grands travaux et pour les aspects comptables et financiers, conservent toutefois leur fonctionnement autonome et sont dotées des moyens humains nécessaires à ce fonctionnement autonome.

Les services de la scolarité, de la mise en œuvre du plan de formation et des ressources humaines de l'ESPE d'Aquitaine travaillent en étroite collaboration avec ceux de l'ensemble des universités partenaires.

5.4.2. Liens avec le rectorat et les services académiques

Il existe des rencontres régulières avec le Rectorat et les services académiques liées au guichet unique des stages sous la responsabilité de l'ESPE d'Aquitaine, et à la mise en place des aides spécifiques, par exemple. Les responsables des sites départementaux sont en relation très régulière avec les DASEN ou leurs adjoints.

5.4.3. Liens avec les EPLE et écoles

Au-delà de la participation des chefs d'établissement à certains groupes de réflexion, dans les conseils de perfectionnement des mentions MEEF et dans la mise en œuvre du projet de l'ESPE d'Aquitaine, il est fondamental de remobiliser des collaborations efficaces, telles qu'elles existaient avant la mastérisation de la formation. Pour ce faire, le réseau d'établissements référents de l'ESPE d'Aquitaine est un vecteur important.

Les chefs d'établissements et les directeurs d'école sont des acteurs essentiels pour la réussite de l'offre de formation. Ils interviennent dans les formations, au même titre que les corps d'inspection et les conseillers pédagogiques, et sont des liens incontournables pour assurer la réussite de la formation en alternance intégrée.

5.5. Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

Les universités ont pour objectif de faciliter les liens fonctionnels entre les services mettant en œuvre les fonctions de soutien existant au sein de nos établissements et les formations de l'ESPE d'Aquitaine. Cela va de la formalisation des procédures à la construction de projets ou de contrats de services.

Une démarche qualité est en place dans nos universités pour les formations et le pilotage de l'offre de formation (mise en place d'indicateurs, suivi de cohorte...). Pour évaluer la pertinence et l'efficacité de nos dispositifs passerelles et de réorientations, l'ESPE d'Aquitaine a recours aux

1

Établissement Public Local d'Enseignement

observatoires de cellules de pilotage, ce qui nécessite de formaliser les besoins en matière de suivi de cette cohorte particulière, ainsi que la nature et le niveau de précision des informations à obtenir.

Cette méthodologie s'inscrit dans la mise en place d'une démarche qualité, qui est déployée sur la totalité des processus de fonctionnement de l'ESPE d'Aquitaine (pilotage, formation, recherche, processus de soutien et de support) afin de satisfaire tous les acteurs aussi bien en interne (usagers, enseignants, personnels administratifs et techniques) qu'en externe (partenaires académiques, établissements conventionnés, DSDEN,...).

Cette démarche d'amélioration continue est renforcée via le recours à l'auto-évaluation (identification, élaboration et suivi rigoureux des processus, procédures et indicateurs) et à l'évaluation par les usagers.

Le questionnaire d'évaluation des formations a pour vocation d'offrir d'une part des indications précises quant à l'appréciation que portent les étudiants sur un ensemble d'aspects de celles-ci et d'autre part de permettre d'obtenir des indications plus globales susceptibles d'enrichir les tableaux de bord devant être communiqués au Ministère par l'université.

Le questionnaire d'évaluation des enseignements a pour cadre le dossier AERES qui engage l'établissement à mettre en œuvre une évaluation des enseignements par les étudiants. Cette enquête, qui concerne l'ensemble des mentions et parcours, a pour objectifs de mieux définir les objectifs et les contenus des enseignements, améliorer la qualité des enseignements, réduire le taux d'échec des étudiants, mieux informer les usagers, et améliorer la communication entre les différents acteurs de la formation. Compte tenu de la spécificité des formations dispensées à l'ESPE d'Aquitaine, l'évaluation des enseignements porte sur l'adéquation entre les enseignements et la construction d'une identité professionnelle, visant l'acquisition des compétences du professeur, ainsi que la connaissance et la maîtrise des éléments nécessaires pour enseigner, des éléments nécessaires à enseigner.

L'enquête sur le devenir des diplômés. Cette enquête, réalisée en partenariat avec l'Observatoire de la Vie Etudiante d'UBM, a pour but d'apporter des éléments d'information aux étudiants, à la gouvernance de l'ESPE d'Aquitaine ainsi qu'au Ministère afin d'évaluer les formations proposées et d'améliorer l'offre de formation de l'université.

Afin d'accompagner le développement de l'ESPE d'Aquitaine dans le respect des exigences du cahier des charges et du référentiel des compétences, une attention particulière est portée sur les points suivants :

- le suivi des conventions avec les partenaires ;
- la formation continue ;
- le développement d'une recherche ambitieuse ;
- l'amélioration de l'organisation et de la gestion des services ;
- le déploiement de l'usage numérique ;
- le développement des relations internationales ;
- le suivi des stages et de la mise en stage ;
- la contribution à la réalisation des objectifs nationaux ;
- la valorisation des atouts de l'ESPE au profit de la réalisation de ses missions de service public.

L'ESPE d'Aquitaine est donc engagée dans une démarche ambitieuse visant à l'amélioration permanente de son fonctionnement à travers une méthode et des outils partagés.

6. La recherche à l'ESPE d'Aquitaine

L'ESPE d'Aquitaine dans ses responsabilités de recherche a pour mission :

- de mobiliser les résultats de la recherche à des fins de mise en œuvre dans le cadre de la formation et des pratiques de terrain ;
- de soutenir le développement de projets pluridisciplinaires de recherche afin d'élaborer de nouveaux savoirs à partir de l'identification de besoins sur les lieux de pratiques.

Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur ses laboratoires de recherche et faire émerger en leur sein des programmes de recherche à fort pouvoir structurant.

L'ESPE d'Aquitaine est donc un prescripteur de la recherche et un acteur de la production des connaissances, afin de permettre à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux Métiers de l'Enseignement, de la Formation et de l'Éducation.

6.1.1. La recherche en éducation en Aquitaine

La recherche Aquitaine dans le champ de l'éducation est déjà bien développée. Plusieurs unités de recherche se partagent l'expertise :

- **le Centre Émile Durkheim** (UMR CNRS 5116) dont 1/3 des recherches porte sur des questions relatives aux inégalités et discriminations, aux politiques éducatives, aux expériences des acteurs scolaires, à la violence à l'école, au handicap, à la jeunesse, aux relations école, familles, à des recherches comparatives sur l'expérience des minorités ethniques à l'école dans 9 pays européens ;
- **le Laboratoire Cultures, Éducation, Société** (EA 4139) dont la totalité des chercheurs travaille sur : 1) les invariances et les spécificités dans les phénomènes de diffusion et production des savoirs ; 2) l'éducation, les politiques publiques et la prévention en milieu scolaire et non scolaire ; avec la structuration de réseaux de recherche sur l'apprentissage coopératif en EPS regroupant l'Espagne, le Royaume Uni, La nouvelle Zélande, ainsi qu'un réseau Franco-qubécois en sociologie historique ; 3) les didactiques disciplinaires.
- **le Laboratoire Psychologie, santé et qualité de vie** (EA 4139) dont trois des axes concernent le champ de l'éducation et des apprentissages : 1) fonctionnement et dysfonctionnements cognitifs, adaptation et développement, neuropsychologie ; 2) conduites et situations à risques chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte, troubles de l'hyperactivité ; 3) identités, Insertions et Société ;
- **l'équipe de l'axe « Les déterminants du mouvement » du Laboratoire Activité Physique Performance et Santé** (EA 4445, UPPA) traite des déterminants du mouvement qu'ils soient matériels ou humains. Un des sujets d'étude de cette équipe concerne les réactions motivationnelles (facteurs de motivation, qualités mentales) et émotionnelles du sujet en situation sportive (adaptations neuroendocriniennes) ainsi que les déterminants didactico-pédagogiques de l'intervention en milieu sportif. Cette équipe dispose en particulier d'un enseignant chercheur en sciences de l'éducation ;
- **l'équipe Experice de l'UPPA**, rattachée au centre Experice de l'université de Paris 13, conduit des recherches sur l'expérience en sciences de l'éducation. Ce laboratoire s'attache à interroger les situations d'éducation et de formation en considérant que l'expérience vécue, ordinaire et quotidienne aussi bien, est source et ressource d'apprentissages. Il se situe donc en complémentarité des préoccupations propres aux apprentissages scolaires ;
- **le laboratoire d'épistémologie et didactiques des disciplines de Bordeaux, Lab-E3D**, (EA4140.). Il est rattaché au Département SHS de l'université de Bordeaux et son école doctorale est SP2. Cette unité de recherche développe des travaux de recherche en didactiques des disciplines (ou des domaines d'enseignement) de la maternelle à

l'université. Les membres du laboratoire s'appuient sur l'épistémologie des disciplines enseignées pour produire des repères pour l'analyse des situations d'enseignement, comprendre les processus d'apprentissage et d'acculturation des élèves qui se jouent dans les classes. L'axe fort du laboratoire concerne plus spécifiquement l'étude des relations entre les activités langagières du maître et des élèves, les apprentissages et leur impact sur le développement des élèves.

D'autres unités abordent significativement ces questions de recherche :

- **le laboratoire Sciences Philosophie Humanités** (EA 4578) de l'université de Bordeaux Montaigne, dans le cadre de l'axe « Politique et historicité des normes », propose de nombreux travaux sur le thème « Éducation et société », travaux dans lesquels quatre enseignants-chercheurs de l'ESPE d'Aquitaine sont impliqués ;
- **le laboratoire CEMMC** (EA 2958) de l'université de Bordeaux Montaigne propose un axe "pouvoirs dans les mondes moderne et contemporain" incluant une thématique "Savoirs et éducation" ;
- **le laboratoire TELEM** (EA 4195) de l'université de Bordeaux Montaigne développe un axe "transmissions" avec des programmes "littérature de jeunesse" et "didactique de la littérature" ;
- **le laboratoire CLARE** (EA 4198) de l'université de Bordeaux Montaigne a un "axe transversal" intitulé "Éducatifs et humanisme" ;
- le laboratoire IMS (UMR 5218 CNRS-INP), équipe **RUDII** (Représentations, usages, développements & Ingénieries de l'information).
- Il convient d'ajouter à cette liste d'équipes de recherche, des enseignants chercheurs insérés dans des groupes de recherche en neurosciences faisant partie des laboratoires d'excellence dans le cadre des investissements d'avenir et travaillant notamment sur la spécialisation hémisphérique et le langage (Groupe d'imagerie neurofonctionnelle, LABEX TRAIL).

De plus, dans le secteur des STS, l'IREM est un acteur essentiel de transfert des connaissances vers la formation dans le domaine des mathématiques. Les groupes IREM publient des brochures qui sont disponibles à l'IREM et au réseau Canopé. Ces brochures sont transmises à tous les IREM et sont utilisées lors des stages. Sur le site de l'IREM sont disponibles en libre accès : des documents utilisés lors des stages, les diaporamas des conférences données lors des journées de l'IREM, les épreuves du Rallye des années précédentes avec les corrigés (les énigmes de ces épreuves peuvent être utilisées pour des enseignements innovants).

Les thèmes de recherche développés dans les groupes IREM sont centralisés au niveau national par des commissions inter IREM (CII). Elles permettent d'harmoniser les recherches et de mettre en commun les résultats. Elles se réunissent 4 fois dans l'année et produisent des ouvrages mutualisés et chaque IREM est représenté par 1 ou 2 de ses membres lorsque la thématique est développée dans son IREM. Ces commissions donnent lieu aussi à des colloques nationaux en direction des enseignants du secondaire et des chercheurs en didactique ou impliqués dans des actions de formation des enseignants.

6.1.2. Principes de structuration de la recherche au sein de l'ESPE d'Aquitaine

L'enjeu de la structuration de la recherche au sein de l'ESPE d'Aquitaine consiste à faire émerger des problématiques et des modalités de recherche lui permettant d'exercer ses missions de formation, en lien avec l'ensemble des partenaires. Cette structuration repose sur trois principes :

Principe 1 : une recherche régionale.

L'ESPE d'Aquitaine développe des axes de recherches en lien avec :

- le cadrage national (loi de refondation, programmes, priorités nationales...);
- le contexte local (implication des collectivités locales, compétences spécifiques du réseau Canopé, paysage universitaire aquitain, maison des langues, maison régionale pour la Science et la Technologie, ...);
- les forces et les spécificités locales (IREM, projets scientifiques des unités de recherche, IDEX...).

Principe 2 : une recherche dédiée à l'action éducative.

La recherche se développe à partir :

- des pratiques de terrain ;
- des unités de recherche ;
- des outils et ressources (analyse et production).

Principe 3 : une recherche fédérative.

La recherche se développe par d, par des interactions, par exemple :

- le terrain sollicite les unités de recherche ;
- les unités de recherche diffusent vers le terrain ;
- les unités de recherche et le terrain s'associent pour développer des expérimentations, des innovations, des recherches-actions...

6.1.3. Modalités

Les équipes d'accueil et UMR, auxquelles appartiennent les enseignants chercheurs impliqués dans les équipes pédagogiques des masters MEEF dans les trois établissements, ont vocation à participer et animer la recherche sur laquelle l'ESPE d'Aquitaine construit ses orientations stratégiques.

Si l'ESPE d'Aquitaine peut s'adosser à une recherche disciplinaire d'excellence, l'enjeu d'une structuration à venir porte sur le soutien à l'interdisciplinarité et la construction d'une communauté scientifique élargie (chercheurs, enseignants, didacticiens, responsables de l'institution scolaire, ...). C'est par l'organisation de lieux de partage et de dissémination de ressources, et le soutien à des projets privilégiant cette dimension que l'ESPE d'Aquitaine peut faire émerger l'innovation également en matière de recherche dans le champ de l'éducation.

Ainsi par exemple, l'ESPE d'Aquitaine appuie le Rectorat dans sa politique d'innovations et d'expérimentations pédagogiques qui vise, par exemple, le développement dans les établissements, de projets, et de formation des équipes pédagogiques sur les thématiques suivantes :

- personnaliser les apprentissages et assurer le suivi des élèves, de l'école au lycée ;
- faciliter et intensifier les relations avec les élèves et les familles au sein de l'école, du collège et du lycée et hors du temps scolaire ;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en visant leur inclusion ;
- s'émanciper des déterminismes sexués pour mieux vivre et grandir ensemble ;
- tirer profit de sa scolarité et élargir le champ des possibles en termes d'orientation.

Un **comité recherche** fonctionne au sein du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique. Il permet la représentation des différents acteurs :

- représentants des partenaires recherche de l'ESPE d'Aquitaine (VPCS et/ou responsables de départements recherche ou directeurs unités de recherche, organismes ou autres structures) ;
- IREM ... ;
- représentants de l'employeur ;

- formateurs ;
- praticiens ;
- collectivités territoriales ;
- représentants des associations partenaires de l'école...

Ce comité dont la composition est définie par le règlement intérieur, a pour mission d'animer et d'accompagner les travaux de cette communauté scientifique élargie sur les questions d'éducation et de formation (entre autres par le biais d'appels à projets) et de créer des lieux de partage et de dissémination permettant :

- l'expression des besoins de terrains (enseignement et formation) ;
- l'identification des ressources scientifiques disponibles au sein des unités de recherche et des partenaires de l'ESPE d'Aquitaine ;
- la rencontre entre acteurs de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- la capitalisation et la dissémination des innovations ;
- la veille scientifique dans les domaines de l'enseignement et de la formation.

Enfin l'ESPE d'Aquitaine œuvre au développement d'un réseau national recherche des ESPE. Celui-ci permet la mise en synergie des travaux régionaux par le biais d'appels à projets, d'organisation de formations nationales de formateurs s'appuyant sur les acquis de la recherche et de valorisation scientifique (colloques et conférences, publications) des travaux menés au sein des ESPE.

7. Politique internationale

L'ESPE d'Aquitaine participe à des actions de coopération internationale. A ce titre, elle conduit une politique internationale visant à :

- développer la dimension européenne et internationale de sa formation,
- encourager la circulation des étudiants, formateurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs.

7.1 Développer la dimension européenne et internationale de la formation

L'ESPE d'Aquitaine est le moteur d'actions de coopération visant à développer la reconnaissance et l'excellence de sa formation à l'étranger. Elle contribue à des projets collaboratifs, fortement adossés à la recherche, au niveau européen et international, et participe à différents réseaux internationaux afin de :

- stimuler les échanges de savoirs et d'analyse des pratiques professionnelles et d'améliorer les savoir-faire ;
- permettre aux futurs enseignants d'approfondir leur réflexion sur les méthodologies de l'enseignement des disciplines grâce à une approche comparée des systèmes éducatifs et une démarche inscrite dans une perspective interculturelle ;
- encourager l'étude des modèles pédagogiques et éducatifs d'autres pays et la pratique d'une approche croisée de l'histoire de l'éducation, des théories et des pratiques de la pédagogie... ;
- améliorer la formation initiale et continue dans le cadre d'un dialogue interculturel et à travers la mutualisation et la réciprocité avec des partenaires étrangers homologues ;
- répondre aux demandes d'expertise dans le domaine de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'ingénierie de formation, de la production de ressources et d'outils pédagogiques.

En outre, l'ESPE d'Aquitaine s'appuie sur les projets suivants:

- ENSERRER (Enseigner la guerre, éduquer à la paix) : partenariat stratégique Erasmus + sur l'histoire de la première guerre mondiale mené avec l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et la Slovénie ;
- Projets d'étudiants et d'enseignants-chercheurs en réseaux sociaux (PEERS) : le dispositif PEERS, mis en place par la Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud en Suisse consiste à mettre en place des projets bilatéraux visant à élargir l'horizon des partenaires par la découverte de nouveaux systèmes éducatifs. Il s'agit aussi de développer la collaboration et la communication via les réseaux sociaux, les outils numériques et, plus généralement, de travailler sur une problématique éducative en combinant plusieurs regards ;
- PYREN : projet IDEFI visant à développer un campus transfrontalier avec les trois universités espagnoles publiques de l'espace frontalier (Université du Pays Basque, Université Publique de Navarre, Université de Saragosse) ;
- STETTIN (Science and Technology Education Teacher's Training International Network), projet Erasmus Mundus avec la zone Afrique – Caraïbe – Pacifique réunissant 19 établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans l'enseignement des sciences et des technologies.

Elle participe aux activités de réseaux stratégiques :

- Association européenne de l'éducation – France (AEDE) : l'AEDE-France est une section nationale de l'Association Européenne Des Enseignants, (AEDE/EAT), fondée à Paris en 1956, dans le but de promouvoir une meilleure compréhension du projet européen parmi les personnels éducatifs. Membre du cercle national des développeurs de la mobilité mis en place par l'Agence Europe Education Formation France et agréée par le ministère de l'Education nationale en tant qu'association "complémentaire de l'enseignement public", l'AEDE-France mène des actions visant à promouvoir une éducation européenne de qualité pour tous et l'éducation à la citoyenneté européenne ;
- Ecoles du monde – acteurs en éducation (EMAE) : association loi 1901 créée fin 2011, EMAE s'est donnée pour mission d'étudier les systèmes scolaires publics internationaux - dans une approche humaniste pour (i) comprendre la situation & l'orientation mondiale actuelle, (ii) interroger la finalité des écoles publiques du monde, (iii) partager les "bonnes pratiques" pédagogiques pour un épanouissement individuel (réalisation de soi/valorisation des potentiels de chacun) et collectif (bien vivre ensemble/construction du monde de demain), (iv) relier les acteurs et favoriser les coopérations ;
- le RAIFFET : Réseau Africain des Institutions de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique qui a pour mission de promouvoir la coopération et la solidarité entre les institutions œuvrant pour la formation des formateurs dans l'enseignement technique et professionnel, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la professionnalisation, du développement des compétences et de la recherche ;
- le RIFEFF : Réseau International Francophone des Etablissements de Formation de Formateurs, pour la promotion de la coopération et de la solidarité entre les institutions francophones œuvrant pour la formation de formateurs, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à la professionnalisation des métiers de l'éducation ;
- l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) qui a pour missions de contribuer à la solidarité entre les établissements universitaires francophones et au développement d'un espace scientifique en français dans le respect de la diversité des cultures et des langues.

L'ESPE d'Aquitaine dispose au sein de sa structure administrative d'une équipe dédiée à la mise en œuvre des actions de coopération internationale, à l'expertise en matière d'ingénierie de projet, lui permettant de répondre aux appels d'offre régionaux, nationaux, européens ou internationaux dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de suivre les projets acceptés sur le plan administratif et financier.

7.2 Encourager la circulation des étudiants, formateurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs

L'ESPE d'Aquitaine encourage ses étudiants et ses enseignants à s'ouvrir à la différence culturelle et sociale, à découvrir des organisations scolaires différentes, à être acteurs dans des échanges culturels et pédagogiques, à améliorer, le cas échéant, leurs compétences linguistiques et à acquérir une meilleure connaissance réciproque des contenus et des mises en œuvre des plans de formation en Europe et à l'international. Les personnels administratifs sont également encouragés à participer à des mobilités pour se former à la dimension internationale de leur activité.

Les mobilités entrantes et sortantes à l'ESPE d'Aquitaine visent à :

- encourager la mobilité dans le cadre du programme Erasmus pour tous ;

- développer un programme spécifique pour les étudiants internationaux (parcours international avec tutorat et renforcement de la politique des langues) ;
- monter des séminaires de formation ;
- encourager les missions d'enseignement ou d'expertise ;
- proposer des terrains de stage à l'international intégrés au Master MEEF.

Ces mobilités peuvent s'appuyer sur :

- des accords Erasmus (19 universités partenaires implantées dans 10 pays européens différents en 2013) ;
- des partenariats institutionnels :
 - avec le service de la coopération décentralisée du Conseil Général de la Gironde et les provinces du Houët au Burkina Faso, la Poméranie en Pologne, la Wilaya d'Adrar en Algérie, la région de la mer Noire en Turquie ;
 - dans le cadre du partenariat entre le rectorat de l'académie de Bordeaux et l'AEFE (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger) pour la zone AMCECA (Amérique centrale et Caraïbe) ;
 - avec l'association Bordeaux-Bristol qui propose des terrains de stage en école primaire à Bristol et ses environs.
- des conventions internationales :
 - pour des stages d'observation et de pratique accompagnée, dans l'espace transfrontalier (Université du Pays Basque, Université Publique de Navarre, Université de Saragosse) ;
 - pour des stages d'observation (Université d'Alicante - Espagne, Université de Nimègue – Pays-Bas, Université de Samsun - Turquie) ;
 - pour des stages de pratique accompagnée (Ecole 17 de Sofia - Bulgarie, Ecole de Sakabi B – Burkina Faso, La Case de tout-petits de Ngaparou – Sénégal, le Groupe Scolaire d'enseignement général n° 6 à Szczecin – Pologne).
- un réseau national fort des ESPE pour la mise en place, en collaboration avec les ministères de tutelle, de partenariats d'envergure.

8. Vie de l'école : pour une école démocratique

L'ESPE d'Aquitaine suscite et valorise l'engagement des étudiants.

Le métier d'enseignant s'est longtemps enorgueilli des nombreux engagements des instituteurs et des professeurs, notamment au sein des mouvements d'éducation populaire. Sans remonter aux « hussards noirs de la République », l'engagement des enseignants au sein de mouvements pédagogiques, sportifs, culturels mais aussi syndicaux, politiques et en un mot citoyens, participe de la renommée de l'École, de sa reconnaissance par la société, tout autant que des innovations pédagogiques soutenues par les valeurs de la République.

Force est de constater aujourd'hui, que les différents secteurs associatifs et particulièrement les mouvements d'éducation populaire peinent à trouver les acteurs et militants pour poursuivre et rénover l'œuvre entreprise dès le début du XXe siècle. Sans la réduire à cet aspect, la crise que connaît l'École aujourd'hui, la remise en cause incessante de ses missions et de la reconnaissance sociale des enseignants s'explique en partie et/ou se traduit par la crise du militantisme, de l'engagement bénévole.

C'est pourquoi, au-delà des compétences transversales qui se construisent dans l'engagement, dont la plupart sont requises pour enseigner, il apparaît important que l'ESPE d'Aquitaine, en tant qu'école en charge de la formation initiale et continue des enseignants, puisse valoriser cet engagement, le susciter, en faire un atout pour les jeunes enseignants et pour l'École de la République.

Tous les étudiants inscrits à l'ESPE d'Aquitaine seront encouragés à s'engager dans la vie démocratique de l'école via la désignation des délégués de groupe, les BVE de site, les associations étudiantes, le conseil de perfectionnement du master, etc. La participation active à cette vie démocratique et à son animation, l'engagement à différents niveaux de fonctionnement de l'ESPE d'Aquitaine et de l'université, peut faire l'objet d'une valorisation pour l'obtention du diplôme de master MEEF.

Cela suppose :

- la mise en place au sein de chaque site de formation d'un bureau de la vie étudiante (BVE) composé des délégués de groupe, des élus de l'association sportive et culturelle (ASC), des élus au conseil d'école ;
- l'élection et la nomination d'un chargé de mission étudiant au sein de l'équipe de direction de l'ESPE d'Aquitaine ;
- le maintien et le renforcement des structures existantes « animation culturelle », « animations sportives », « association sportive et culturelle », comme lieux d'engagement possible offerts aux étudiants ;
- la prise en compte et l'aide apportée en termes de formation à l'engagement associatif des étudiants au sein de l'ESPE d'Aquitaine, de l'Université intégratrice, mais aussi au sein de la cité et son environnement.

Construire et renforcer le sentiment d'appartenance, valoriser mutualiser.

L'enjeu est de permettre aux étudiants inscrits dans les masters MEEF d'entrer progressivement dans la sphère professionnelle enseignante. Ainsi divers dispositifs et événements sont envisagés au sein de l'école :

- le développement de parrainages et tutorats entre étudiants depuis L2 jusqu'à M2 pour construire une culture commune, mutualiser des expériences, développer l'entraide et le travail en équipe. Ainsi, le principe du parrainage sera développé pour les étudiants en situation de vulnérabilité ou de handicap ou bien encore, pour les étudiants étrangers accueillis à l'ESPE d'Aquitaine via différents dispositifs. Les étudiants pourront s'engager ou engager des actions sur l'éducation à la santé, les addictions, etc... et intervenir très concrètement à travers le FSDIE de l'université intégrative ;
- l'organisation de « semaines » (ou équivalent) à vocation culturelle : par exemple, une semaine orientée « sciences et histoire des sciences » en lien avec la Maison Régionale de la Science et de la Technologie, une autre semaine « arts et histoire des arts ».
- la mise en œuvre de cycles de conférences pour lesquels les étudiants seront partie prenante du choix des thématiques ou des conférenciers, de l'organisation de l'événement et de sa valorisation après coup pour en élargir l'audience ;
- la création de partenariats locaux afin de permettre aux étudiants de découvrir les possibilités culturelles départementales et régionales à des fins de développement personnel mais aussi professionnel (lieux d'exposition, théâtres, opéras, auditorium, cinémas, médiathèques...) ;
- l'organisation de « masteriales » en fin d'année de M2, sur la base des groupes pluricatégoriels constitués pour le tronc commun ou les semaines culturelles, sera l'occasion pour les étudiants engagés dans les différentes mentions du master MEEF de présenter, après soutenance, les travaux de recherche effectués dans le cadre de leur mémoire ;
- le renforcement de l'animation sportive et de l'animation culturelle assurées conjointement par les formateurs et les étudiants volontaires à destination des étudiants comme des personnels sur chacun des sites de la composante ESPE permettra de nouer des relations durables entre les participants. Elle aura pour objectifs, outre d'offrir des pratiques physiques et artistiques, des pratiques culturelles à proximité des lieux de formation, de favoriser l'engagement des étudiants, jusqu'à la prise en charge de séquences d'animation ;
- la pérennisation de l'association culturelle et sportive (association étudiante) et d'un bureau des étudiants chargés d'« animer » la vie de l'ESPE d'Aquitaine à travers l'organisation d'événements visant notamment l'intégration de toutes et de tous, en lien avec les différents SUAPS et associations culturelles des établissements partenaires, les services culturels des universités partenaires.

9. Modèle économique

Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Il est proposé de définir un modèle, conforme aux exigences de soutenabilité, partant du potentiel pédagogique de l'ESPE complété par les engagements des universités partenaires et de répartir les moyens mobilisés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens validé en conseil d'école, afin de mener à bien les différentes missions de l'ESPE définies par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Par ailleurs, ce modèle doit tenir compte de l'ensemble des ressources dont la compensation des frais d'inscription des fonctionnaires stagiaires de 2^{ème} année perçus par l'université de rattachement de l'ESPE.

Les partenaires s'accordent pour considérer l'effort financier de l'exercice 2014-2015 comme base pour la définition du modèle économique de l'école. Ainsi, les partenaires garantissent pour 2016-2017 les engagements correspondant à l'exercice 2014-2015.

L'engagement en volume horaire de l'ESPE et des établissements partenaires, tel qu'il est connu à ce jour pour l'exercice 2014-2015, sous réserve d'une vérification dans le cadre de l'audit s'est réparti comme suit :

- ESPE = 48 000 heures td + 8 000 heures td complémentaires
- Université Bordeaux Montaigne = 6 500 heures td
- Université de Pau et des Pays de l'Adour = 6 000 heures td
- Université de Bordeaux = 4 700 heures td
- Rectorat de l'académie de Bordeaux = 3 168 heures td pour le 2nd degré et environ 3 200 heures td pour le 1^{er} degré (estimation 2015-2016)

Total = 79 568 heures td

Cette enveloppe de **79 568 h td** est destinée non seulement aux maquettes de formation mais aussi au Référentiel d'Equivalence Horaire (REH).

Les partenaires conviennent d'échanger dans la plus grande transparence les différents éléments relatifs au prévisionnel et au bilan de l'activité de l'école. A partir des éléments contenus dans le budget de projet et de l'évolution des charges durant la période que couvre l'accréditation, ils répartissent collectivement entre eux celles-ci. Ainsi, tout projet d'augmentation de la charge pédagogique fait l'objet de discussions entre les partenaires au sein des instances définies dans le volet gouvernance.

ANNEXES

Annexe 1 GRILLES D’EVALUATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES

Nom et Prénom du stagiaire : Ecole :

CRPE Département

<p>La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • (1) Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d’envisager l’entrée dans le métier du professeur stagiaire. • (2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n’est pas suffisant pour permettre l’entrée dans le métier au professeur stagiaire. <p>CC : compétences communes.</p>

<i>Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction</i>	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
<p>CC1 - <i>Faire partager les valeurs de la République</i></p> <p>CC2 - <i>Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</i></p> <p>CC6 - <i>Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de son école 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait respecter le règlement intérieur 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations :		

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
<p>CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC10 - Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par l'école 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Participe aux différentes instances et conseils 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
Observations :		

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
<p>P1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<p><u>Observations</u> :</p>		

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
<p>CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>		
<p>P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Encourage et valorise ses élèves 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages. 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>

Observations :		

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
CC14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations :

Avis motivé :

Avis **favorable** à la titularisation :

Avis **défavorable** à la titularisation :

Le :

Qualité de l'évaluateur :

Nom : Prénom :

Lu et pris connaissance

Signature du stagiaire Signature de l'évaluateur

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	ESPE	Rectorat (IEN, CPC, PEMF)	TERRAIN
CC1 - Faire partager les valeurs de la République CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Être sensibiliser aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'attitude et le positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de son école 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de son école 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la posture à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter le règlement intérieur 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	ESPE	Rectorat (IEN, CPC, PEMF)	TERRAIN
<p>CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC10 - Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) (posture, voix, vocabulaire, etc.) 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Participer et conduire un travail d'équipe mis en œuvre par l'école 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par l'école 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Construire une capacité d'écoute et d'échange avec les membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux différentes instances et conseils 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	ESPE	Rectorat (IEN, CPC, PEMF)	TERRAIN
<p>P1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>CC8 - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p>			
<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> Apprendre à concevoir et mettre en œuvre les transpositions didactiques appropriées 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none"> Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels 	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses	ESPE	Rectorat (IEN, CPC, PEMF)	TERRAIN
<p>CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>			
<p>P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en</p>			

compte la diversité des élèves

P4 - *Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves*

P5 - *Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves*

<ul style="list-style-type: none">• Savoir encadrer les élèves et le groupe classe, faire preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et savoir approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Encadrer les élèves et le groupe classe, faire preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et savoir approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Savoir instaurer un climat serein et de confiance au sein de la classe	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Instaurer un climat serein et de confiance au sein de la classe	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Travailler à encourager et valoriser ses élèves	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Encourager et valoriser ses élèves	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Savoir fixer les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donner du sens aux apprentissages.	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Fixer les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donner du sens aux apprentissages.	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Savoir prendre en compte la diversité des élèves et s'assurer de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
<ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte la diversité des élèves et s'assurer de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____

<ul style="list-style-type: none"> Savoir préparer en amont les séquences pédagogiques et les inscrire dans une progression réfléchie 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Préparer en amont les séquences pédagogiques et les inscrire dans une progression réfléchie 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Apprendre à concevoir et mettre en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Savoir prendre en charge le suivi du travail personnel des élèves 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en charge le suivi du travail personnel des élèves 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Savoir s'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</p>	ESPE	Rectorat (IEN, CPC, PEMF)	TERRAIN
CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier			
<ul style="list-style-type: none"> Connaître et utiliser dans une démarche pédagogique adaptée les outils numériques et réseaux à disposition des enseignants (projet numérique dans et hors la classe, recherche et analyse de documents numériques, etc.) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à distinguer les usages personnels et professionnels dans sa pratique 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les usages personnels et professionnels dans sa pratique 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à être attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Être attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>

<i>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.</i>	ESPE	Rectorat (IEN, CPC, PEMF)	TERRAIN
CC14 - <i>S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Savoir écouter, échanger et prendre en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforcer d'améliorer sa pratique 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforcer d'améliorer sa pratique 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Apprendre à prendre du recul et à porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Être capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>	<input type="checkbox"/> <hr/>

Annexe 2 : programmation des enseignements de tronc commun entre le M1 et le M2

Les enseignements de M1, permettent de connaître le système éducatif dans sa globalité et les élèves et processus d'apprentissage dans leur complexité. Ils s'articulent aux stages d'observation et de pratique accompagnée et prennent en compte les épreuves des concours.

Les enseignements de M2, en prise avec la pratique de classe visent à outiller les fonctionnaires stagiaires dans l'exercice professionnel et sa mise à distance.

Comme pour les parcours des mentions, un pilotage tripartite du tronc commun est mis en place associant un représentant de l'ESPE d'Aquitaine, des universités partenaires et de l'institution scolaire. Ces responsables ont en charge de mobiliser et coordonner les équipes pédagogiques intervenant dans le tronc commun.

Les contenus de la formation sont clairement définis autour de quatre axes par l'arrêté du 27 août 2013 que nous rappelons ici :

- les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier ;
- les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage ;
- les connaissances liées aux élèves et à leurs parcours ;
- l'appropriation de thèmes d'éducation transversaux (éducation à la citoyenneté, au développement durable, à la santé, éducation artistique et culturelle...).

L'ensemble de ces entrées et leur déclinaison dans les différentes UE ne seront pas ici détaillées. Précisons cependant qu'il ne s'agit pas de les traiter **successivement**, mais de les aborder de façon **itérative**, en fonction du moment de la formation de l'étudiant ou du stagiaire et en tenant compte de ses besoins et de son avancée dans l'acquisition des compétences. À titre d'illustration, les valeurs de la République sont mises en perspective historiquement, philosophiquement et sociologiquement au premier semestre du M1 puis étudiées à travers des situations professionnelles proposés aux étudiants au second semestre du M1 afin de permettre un travail sur la posture et la responsabilité de l'enseignant ou du CPE, en vue de l'acquisition des compétences attendues notamment au concours. Au M2, des temps spécifiques sont dédiés à l'étude de cas issus de la pratique en stage pour traiter de dilemmes éthiques et déontologiques récurrents mettant en tension les principes de laïcité, de gratuité, d'équité, de mixité par exemple. Il s'agit alors de partir des situations auxquelles les stagiaires sont régulièrement confrontés et de permettre une mise en perspective problématique des connaissances acquises en M1 tout en développant une capacité de réflexion collective au service de la pratique.

Niveau Master 1 :

Référentiel de Compétences	Objets
(1) Faire partager les valeurs de la République	L'école républicaine, ses missions, ses principes, politiques scolaires (approche philosophique et historique de l'école et de l'éducation.)
(2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Connaissance du système éducatif, l'institution scolaire, approche comparatiste. Sociologie de l'école et de l'éducation, sociologie du métier d'enseignant
(3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	Développement cognitif, affectif et social de l'enfant et de l'adolescent Modes d'apprentissage, métacognition et motivation à apprendre, mémoire et attention Apprentissage coopératif, travail par deux, tutorat entre pairs, débat d'idées et résolution de problèmes
(4) prendre en compte la diversité des élèves	Sociologie de l'adolescence et de la jeunesse Handicap et vulnérabilité, maladie grave (la question de l'inclusion scolaire), inégalités sociales, de genre/ Question de l'évaluation des besoins des élèves (biais d'évaluation)
(5) accompagner les élèves dans leur parcours de formation	Question de l'évaluation des progrès des élèves
(6) agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	éthique, déontologie et responsabilité de l'enseignant et du CPE Stéréotypes, discriminations et jugement scolaire

Niveau Master 2 :

Référentiel de Compétences	Objets
(1) Faire partager les valeurs de la République (2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Éthique, déontologie et responsabilité
(3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	La classe, le cours : la relation à l'élève, au groupe, aux parents ; apprentissage coopératif ; bien être de l'élève-bien-être du professeur/ impact sur les apprentissages
(4) prendre en compte la diversité des élèves	Troubles de l'apprentissage de l'écrit et des mathématiques Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent Les facteurs de décrochage scolaire
(5) accompagner les élèves dans leur parcours de formation	PE et PLC/PLP comprendre la construction d'un savoir de la maternelle au lycée (bloc 1 et/ou 2 ou 5)
(6) agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	conduites à risque et violence ; éducation à la santé travail en équipe et partenariats

Le tableau ci-dessus présente des éléments de contenus des modules de formation du tronc commun à destination des équipes pédagogiques plurielles. Comme pour les parcours des mentions, un pilotage tripartite du tronc commun est mis en place associant un représentant de l'ESPE, d'une université partenaire et de l'institution scolaire. Ces responsables ont en charge de coordonner les équipes pédagogiques intervenant dans le tronc commun.

La répartition des cours sur les 4 semestres de Master se réalise selon plusieurs modalités :

Certains cours ont lieu en **intermentions (I)**, certains en **mentions (M 2nd degré: incluant PLC/PLP/CPE et Documentalistes d'une part, M 1^{er} degré de l'autre)**, certains en **parcours (P)**.

La répartition des volumes horaires sera variable sur les 4 semestres pour tenir compte de la temporalité et des épreuves de concours propres aux différents masters.

M1 Professorat des écoles	S1	S2	M2 Professorat des écoles	S3	S4
	22 h	26 h		24h	24h
-Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier	8h CM 8hTD	2H CM 8h TD	-Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier	6h TD	6h TD
-Les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage		4h CM 4hTD	-Les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage	2H CM 8h TD	2h CM 8h TD
-Les connaissances liées aux élèves et à leurs parcours	4h CM 2 hTD	4h CM 2hTD	-Les connaissances liées aux élèves et à leurs parcours (liaisons intercycles, orientation).	4h TD	4hTD
-L'appropriation de thèmes d'éducation transversaux (éducation à la citoyenneté)		2h TD	-L'appropriation de thèmes d'éducation transversaux (éducation à au développement durable, à la santé, éducation artistique et culturelle...) et de l'interdisciplinarité.	2h CM 2hTD	2h CM 2hTD

M1 PLP.PLC. CPE. Doc.	S1	S2	M2 PLP.PLC. CPE. Doc.	S3	S4
	22h	14 h		30 h	30 h

-Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier	8h CM 8hTD	2H CM 4h TD	-Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier	CM 2 h 8h TD	CM 2h 8h TD
-Les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage		2h CM 4hTD	-Les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage	CM 2 h 8h TD	CM2 h 8h TD
-Les connaissances liées aux élèves et à leurs parcours	4h CM 2hTD		-Les connaissances liées aux élèves et à leurs parcours (liaisons intercycles, orientation).	4h TD	4hTD
-L'appropriation de thèmes d'éducation transversaux (éducation à la citoyenneté)		2 h TD	-L'appropriation de thèmes d'éducation transversaux (éducation à la citoyenneté, au développement durable, à la santé, éducation artistique et culturelle...) et de l'interdisciplinarité (EPI).	2h CM 4hTD	2h CM 4hTD

Annexe 3 : bilans de formation effectués auprès des Professeurs des écoles stagiaires

1 BILAN DE FIN DE FORMATION ACCOMPAGNEMENT STAGE – Analyse de l’activité de l’enseignant

(bilan effectué par Franck LEONARD PESPE Sciences humaines et sociales – juin 2015)

Enquête menée par questionnaires en avril et mai 2015 auprès des M2-PES des groupes 01 et 05 en formation sur le site de la Gironde

Effectif concerné 50 étudiants environ, retour des questionnaires complétés 40

Questions posées (voir les formulations complètes en annexes). Il est à noter que le questionnaire utilisé est directement extrapolé du questionnaire de début de formation conçu à la rentrée par l’équipe des responsables des UE5 C.Bulf, M.Champagne et Y.Lhoste. Le questionnaire est dès lors fondé sur le triptyque implication des élèves – conception de situations d’enseignement – conception de projets dont les réponses apparaissent dans la question 3 et ses sous-parties.

- Q1 Raisons du choix de métier
- Q2 Conceptions de l’enseignement
- Q3 Objets d’étude de la formation (implication des élèves, prise en compte de chaque élève, conception de situations d’enseignement, conception de projets ; intervention de l’enseignant pendant l’activité de l’élève)
- Q4 Préparation de la classe
- Q5 Organisation du TD Accompagnement
- Q6 Modalités de travail
- Q7 Articulations ESPE-terrain
- Q8 complémentarité vécue entre ESPE et DSDEN
- Q9 Remarques libres
- **Q1 Raisons du choix de métier**

Pour la majorité des étudiants, les raisons de choix de métier n’ont pas beaucoup évolué à l’issue de la formation master (34/40). A ce niveau de recrutement, les étudiants ont déjà eu l’occasion d’effectuer des stages durant les années de licence et de M1 et d’éprouver leurs motivations. La situation d’enseignement n’est pas vraiment nouvelle pour une forte majorité d’entre eux. Les raisons avancées tiennent à l’intérêt du métier, à la satisfaction de voir progresser les élèves, à la polyvalence. Certains étudiants mentionnent une envie de longue date, sans parler toutefois de vocation !

C’est pour les quelques étudiant(es) en reconversion professionnelle que la situation diffère notablement. Ces personnes sont titulaires d’un diplôme « exotique » DEA-DESS, Master, doctorat ou bénéficient d’une validation des acquis. Elles ont réussi le CRPE avec une préparation de leur cru et entrent directement en M2. Elles n’ont pas forcément effectué de stages et découvrent en même temps le Master MEEF, la rédaction du mémoire ou RAPP et l’exercice du métier. Plusieurs étudiants aperçoivent ainsi les joies de la didactique, de la relation pédagogique, des questions d’enseignement et de rapport aux élèves après être passé(e)s par des doutes existentiels sur le bien-fondé de la reconversion.

- **Q2 Conceptions de l'enseignement**

Les conceptions de l'enseignement des nouveaux stagiaires ont pour beaucoup évolué (21/40), passant de l'idée simple de transmission de connaissances de l'enseignant à l'élève à des conceptions plus complexes. Enseigner, c'est accompagner, soutenir, aider, guider, planifier, faire partager, faire construire dans un environnement social (parents, collègues...). Plusieurs notions se font jour et complètent la transmission : réussite scolaire, difficulté scolaire et aide aux élèves les plus défavorisés, éveil de la curiosité, climat de confiance dans la classe. Finalement, l'idée de (socio) constructivisme et d'accompagnement des élèves par l'enseignant est mentionnée par 23/40 et apparaît nettement.

- **Q3 Objets d'étude** de la formation (implication des élèves, prise en compte de chaque élève, conception de situations d'enseignement, conception de projets, interventions du professeur)
- **implication** des élèves : la notion d'implication des élèves semble bien comprise par les étudiants (34/40). Quelques contre-exemples : « réflexion pas pertinente : un PE sait quand ses élèves sont impliqués » ; « les élèves d'aujourd'hui doivent être impliqués par l'enseignant ». Le visionnement de tournages en classe paraît être un bon moyen d'observer les comportements d'élèves dans le but de les analyser.
- **prise en compte** de chaque élève : la différenciation est souvent mentionnée de manière explicite (32/40) ; elle est perçue comme difficile à mettre en œuvre et nécessitant une formation spécifique à compléter ou en voie d'acquisition. Les stagiaires se sentent encore démunis et disent manquer d'outils. Une seule stagiaire se dit prête à la différenciation tout en mentionnant le paradoxe que constitue à ses yeux un même programme pour tous les élèves.
- **conception** de situations d'enseignement : l'apprentissage de la conception de situations est en cours ou réalisé pour une moitié des étudiants (20/40). L'évaluation est mentionnée comme étant chronophage, difficile à mettre en œuvre et pourtant indispensable. C'est une découverte pour plusieurs stagiaires sans expérience d'enseignement qui n'avaient comme référence que les souvenirs de leur propre scolarité. Le travail conduit dans les UE 3 et 4-5 doit venir compléter le travail dans les autres disciplines. La remarque faite ici est celle d'un manque de contenus apportés. Beaucoup de temps a été passé en conception de fiches de préparation dans l'UE, au détriment, disent certains, d'observations de classe ou du travail en binôme.
- **conception de projets** : une vingtaine d'étudiants (20/40) mentionne en positif le projet comme pouvant apporter des réponses en classe en termes d'implication des élèves, de projection sur le long terme, d'articulation entre disciplines. Plusieurs stagiaires ne se sentent pas capables de concevoir un projet, faute de formation suffisante. Quelques-uns se sont impliqués de manière limitée mais effective dans des projets d'école ou de classe durant l'année (projet théâtre ou histoire par exemple) et ont pu se donner une expérience.
- **Intervention de l'enseignant** pendant l'activité de l'élève; la distance est difficile à trouver pour une bonne part des stagiaires entre interventionnisme pour mieux guider le travail des élèves et position en retrait pour leur laisser de l'initiative. La place du professeur doit être pensée dès la préparation de classe, ce qui est appris en formation à l'ESPE ou sur le terrain. L'acquisition de cette compétence est encore à affiner pour une meilleure anticipation même si, pour certains, seules les consignes sont pensées au préalable.
- **Q4 Préparation de la classe** ; la préparation de la classe et son importance font l'objet de tous les qualificatifs (majeure, essentielle, primordiale, indispensable, fondamentale,

- déterminante, ENORME en même temps que chronophage et mise en cause personnelle) de la part de 26/40 stagiaires. Ce rôle central de la préparation n'apparaissait pas comme tel avant formation. Les fonctions de la préparation sont de l'ordre de l'anticipation des situations et des difficultés des élèves, de l'organisation et de la structuration des enseignements. La préparation est aussi décrite comme moyen de s'adapter et de différencier. Elle est enfin un instrument qui permet à l'enseignant de se rassurer.
- **Q5 Organisation du TD** Accompagnement ; 15/40 stagiaires estiment suffisante la durée du module d'accompagnement ; 9/40 l'estiment excessive car mal employée ; 9/40 l'estiment insuffisante car elle pourrait être mieux employée ; 7/40 NSPP. Les stagiaires demandent à disposer de plages communes libérées pour les travaux en binômes. L'équilibre des deux semestres pourrait être revu avec une augmentation des volumes au S3. L'intérêt porté à l'accompagnement est divers selon que les TD analysent les pratiques ou en restent éloignés.
 - **Q6 Modalités de travail** ; le principe d'alternance est jugé intéressant (préparation de la classe / mise à distance et construction d'outils). Pourtant, il n'est pas toujours respecté souvent au détriment de la préparation et de l'analyse de séances. L'aide à la préparation de classe est plébiscitée par les étudiants, même si tous ne parlent pas de la même chose : observation de classe, apports de connaissances, conception et analyse de séances, échanges en binômes. Par ailleurs, elle est arrivée tardivement disent certains, de même que la construction de la posture professionnelle. Les TD sont diversement appréciés selon qu'ils sont ancrés dans la pratique de classe ou bien prennent une distance théorique, parfois pertinents, parfois distants. En début d'année en particulier, la préparation de classe est jugée insuffisante. C'est l'ordre des thématiques qui est au fond mis en cause : le S3 devrait être fait principalement de travaux à partir de la classe, prenant naissance dans le stage, alors que le S4 pourrait être constitué davantage de regards et d'analyses réflexifs. Enfin, un temps d'observation de classe supérieur avant prise de fonction permettrait de contextualiser les situations et de mieux relever les éléments significatifs.
 - **Q7 Articulations ESPE-terrain** ; la formation en ESPE est souvent jugée trop éloignée des réalités de classe. Les opinions sont aussi mitigées sur les exigences de l'ESPE (Master) qui viennent s'ajouter au travail de classe sans que le lien soit toujours perçu (19/40). 13/40 stagiaires parlent en positif de la complémentarité entre ESPE et classe. Plusieurs étudiants demandent une cohérence meilleure entre les deux domaines.
 - **Q8 Complémentarité** vécue entre formateurs ESPE et DSDEN ; 10/40 étudiants mentionnent la richesse des points de vue exprimés par les différents intervenants issus des deux institutions, alors que les autres parlent de contradictions évidentes (ou d'absence de cohérence). Ils mettent aussi en cause la faiblesse du travail avec le binôme, le manque de concret des objets de travail, le manque de communication entre les deux institutions ESPE et DSDEN. Ils pointent aussi les différences de critères d'appréciation utilisés pour l'évaluation des stages. Une étudiante indique que « l'ESPE évaluerait sur des préparations de classe et la DSDEN sur la construction de la posture enseignante. »
 - **Q9 Remarques libres : que proposent-ils ? que demandent-ils ?**
 - En nombre important (15/40), ils plébiscitent les journées de préparation de la rentrée fin août. Toutefois, ils ne retiennent pas la formule de cours utilisée à la rentrée dernière dans quelques groupes. Ils privilégient la parole et l'intervention des formateurs. Ils veulent pouvoir questionner, interagir entre eux et avec les formateurs, contextualiser leurs préparations.
 - Ils demandent (20/40) aussi à bénéficier de matériaux et outils de toutes natures pour organiser le travail de la classe dans les premiers jours : progressions et programmations,

- cahier journal et documents de préparation, outils d'évaluation, emplois du temps, conception de projets, gestion de la classe, construction d'un cadre de travail
- Ils proposent de laisser aux membres des binômes de vrais temps d'échanges pour qu'ils puissent s'organiser avec l'appui des formateurs ESPE. Ils mentionnent aussi des travaux de groupe à thème entre stagiaires dont les contenus seraient ensuite mutualisés.
 - Ils demandent à être rassurés pour leur prise de fonction, ce qui passe pour eux par la préparation de quelques temps forts (réunion de parents, commandes de matériel, première rencontre avec les élèves de la classe, présentation aux collègues) et la fourniture de kits pédagogiques ou d'organisation pour faire face aux urgences de rentrée.
 - Pour le module d'accompagnement, ils suggèrent de revoir l'organisation des volumes horaires, en insistant sur l'aide à la préparation au S3 avec un volume horaire accru par transfert d'heures du S4 ; de donner tôt dans l'année au S3 des éléments d'évaluation des acquisitions des élèves ; d'analyser des séances filmées « qui marchent » ou au contraire « qui sont à revoir » ; d'individualiser les aides apportées aux stagiaires qui, pour quelques-uns (unes) disent avoir besoin d'une présence et d'une aide plus rapprochées) ; deux demandes particulières : apprendre à corriger les travaux écrits des élèves, à les annoter et à les exploiter ; observer le binôme en classe, ce qui met en jeu la présence simultanée des deux co-titulaires dans la classe.

Quelques citations extraites du corpus :

- « On apprend à enseigner en enseignant, mais pas tout seul sur le terrain »
- « A l'ESPE, nous sommes plus ou moins préparés à enseigner, mais pas préparés à tout ce qu'implique le métier enseignant »
- « Il y aurait tellement de choses à dire »
- « parfaite adéquation entre formateurs ESPE et DSDEN ; une même vision de l'enseignement. »
- « la mise en stage en responsabilité sans avoir observé de classe est une décision irresponsable pour les élèves et pour les étudiants »

2 Évaluation par les formateurs de l'UE 5 de la maquette M2 MEEF Premier degré 2014/2015

Site ESPE de la Dordogne, Catherine Taveau

Points faibles dans la mise en oeuvre de l'UE5 :

- Pas assez de séances pour le S3
- Pour les PEMF, délai trop court entre le moment où L'ESPE leur propose de participer à l'UE et la date de mise en oeuvre

Points forts dans la mise en oeuvre de l'UE5 :

- Un bon investissement des stagiaires même pendant des périodes assez tendues (avant leur inspection)
- Un travail collaboratif entre des PESPE et des PEMF (dans le groupe d'encadrement)
- Complémentarité des points de vue (PESPE de disciplines différentes et PEMF).

- De vrais problèmes professionnels sont évoqués et discutés en confiance de part et d'autres.
- Qualité des productions des étudiants (fiche de séances et extraits vidéos)
- Modalités de travail appréciées (la triangulaire étudiant, PESPE, PEMF)

Annexe 4 :

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
2. reconnaître **la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;
3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre

les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Euvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.
- . Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège

- . Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

- . Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

. Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée

. Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.

. Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

. Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.

. Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

. À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

. Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.

. Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.

. Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

- Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.
- Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.
- Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.
- Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.
- Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.
- Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

- Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.
- Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

- Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).
- Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.
- Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.
- Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.
- Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

- Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.
- Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.
- Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel ».

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

- Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité.
- Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.

- Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.
- Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.
- Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
- Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.
- Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.
- Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.
- Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.

C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

- Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
- Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
- Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
- Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
- Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.

C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
- Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
- Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.

C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
- Assurer la formation des délégués élèves.
- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

- Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
- Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
- Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
- Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

